

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Année 2021



Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite loi Barnier et au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 et modifié selon le nouveau décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

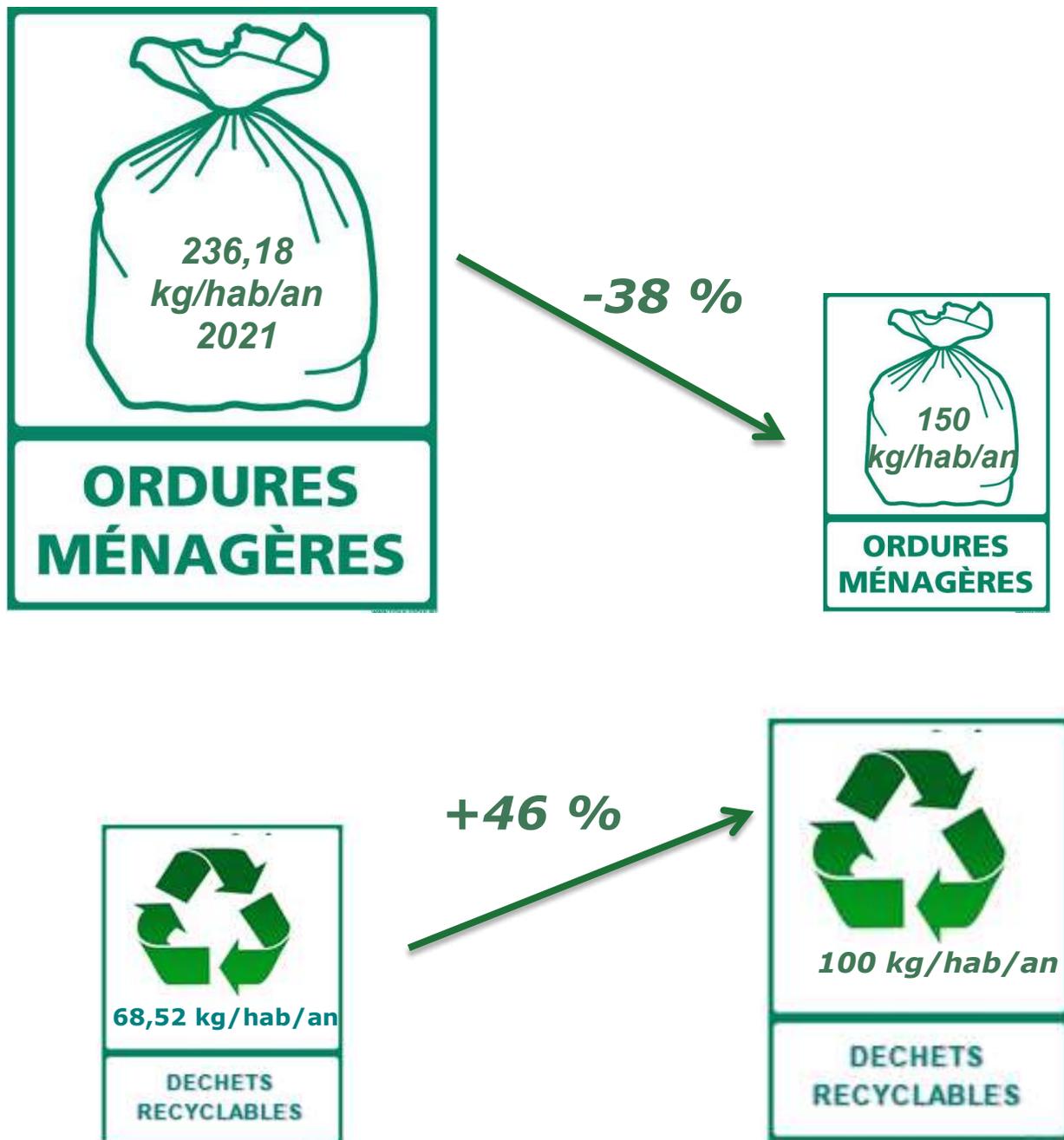
[agglo-montbeliard.fr](http://agglo-montbeliard.fr)

## **PRINCIPALES ACTIONS 2021 :**

- Continuité de service public malgré la crise sanitaire
- décision d'instauration d'une redevance incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Création d'un groupe de travail et poursuite de l'étude pour la mise en œuvre de la redevance incitative
- Poursuite des actions améliorant la sécurité et les conditions de travail des agents,
- Poursuite de l'embellissement des points R
- Extension collecte des bio déchets aux communes de moins de 1 000 habitants.
- Etude relative au devenir de l'UIOM
- Révision du lancement du PLP

## FICHE DE ROUTE POUR LES ANNEES A VENIR

- Maitriser les tonnages : objectifs fixés



- Créer l'innovation en déchèteries en développant de nouvelles filières et en modernisant les installations
- Optimiser les dépenses, les moyens humains et matériels. Permettre l'équilibre budgétaire et la maîtrise des coûts (tarification incitative, coopérations intercommunautaires, mutualisation, plan de prévention des déchets, communication, collecte des bio déchets...)
- Développer la communication et les nouvelles technologies
- Etude relative au devenir des installations de traitement notamment concernant l'UIOM.

- Continuer à améliorer les conditions de travail des agents

# PRESENTATION

## Territoire desservi - Missions

Pays de Montbéliard Agglomération collecte et traite les déchets ménagers de ses 72 communes membres. Dans chacune de ces communes, des collectes en porte à porte d'ordures ménagères et assimilées, ainsi qu'une collecte sélective par apport volontaire (points recyclage) des déchets recyclables sont mises en place. Le traitement des déchets ménagers est également assuré par Pays de Montbéliard Agglomération ainsi que la gestion des déchèteries de son territoire.



	Ordures ménagères	Recyclables secs	Verre	Autres dont encombrants
Collectes en porte à porte	✓			✓ pour une partie du territoire
Apport volontaire		✓	✓	
Déchèteries		✓	✓	✓

## Les moyens

Pour mener à bien ses missions, PMA dispose d'une flotte d'une cinquantaine de PL et engins ainsi que divers sites et installations :

**Site de la Charmotte** qui comprend :

- Les locaux administratifs et sociaux
- 1 quai de transfert des flaconnages permettant d'optimiser les transports
- 1 fosse à verre
- 1 atelier de réparation pour la maintenance du parc

**6 déchèteries fixes et 1 mobile** accessibles via une carte d'accès et gratuites pour les particuliers.

Installées pour les particuliers, elles accueillent également les professionnels et administrations sous certaines conditions.

**1 compostière** permettant la valorisation des déchets verts et la vente de compost labélisé.

**1 centre de transfert des encombrants** permettant le stockage, le pré tri et le broyage des déchets de type bois et encombrants avant valorisation.

**241 points recyclage** composés au minimum de 4 containers permettant le tri des déchets recyclables et répartis sur l'ensemble du territoire.

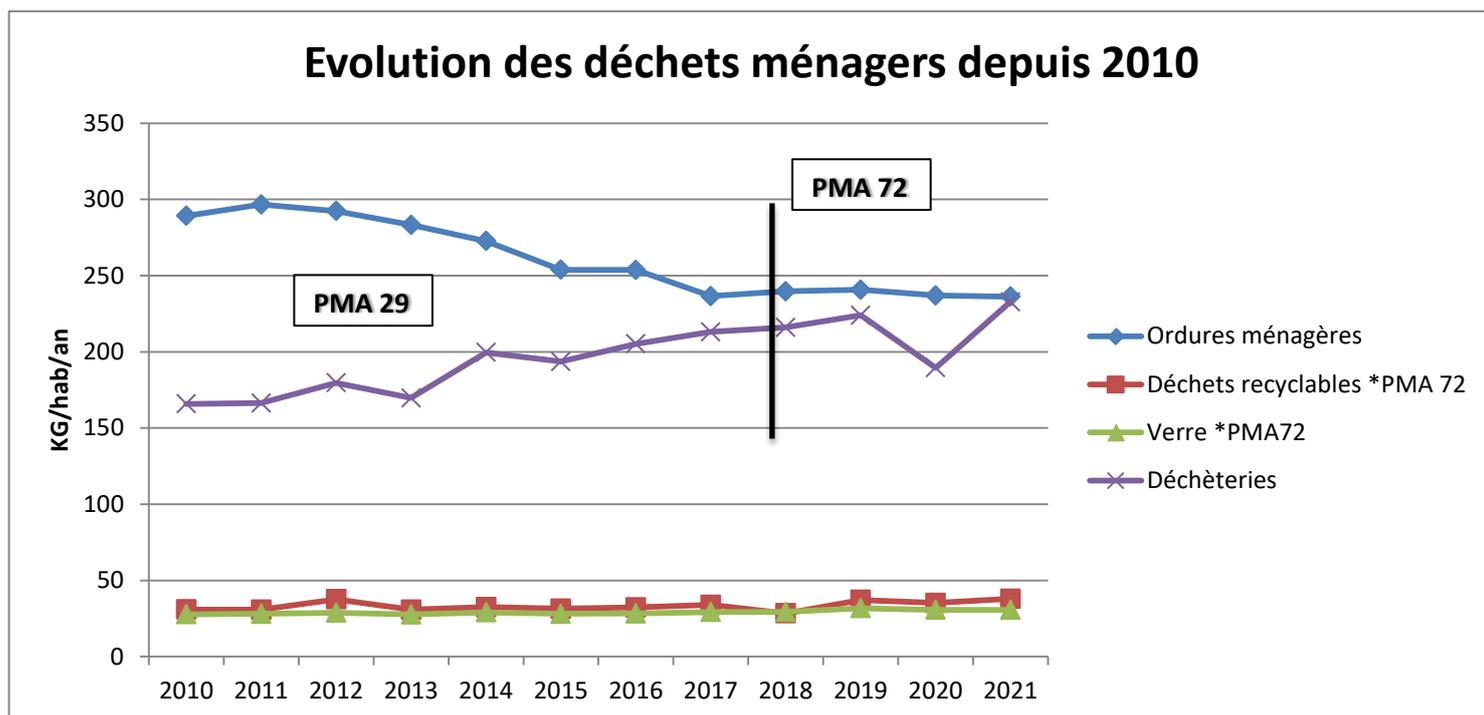
### Personnel mobilisé pour assurer la collecte et le traitement des déchets

Responsables déchèteries, compostière, CTM	3 agents
Déchèteries	22 agents + 3 agents polyvalents
Chauffeurs de déchèteries	7 agents
Compostière	5 agents
Centre des encombrants de Montévillars	4 agents
Responsable collecte sélective et quai	1 agent
Quai de transfert	2 agents
Collecte des points recyclage	9 agents + 2 agents de maintenance
Responsables Collecte OM	4 agents
Collecte OM	22 chauffeurs, 29 ripeurs, 2 agents d'entretien, soit <b>53 agents</b>
Logistique	3 agents
Chefs de service et personnel administratif	11.4 ETP
Communication	3 agents
<b>TOTAL</b>	<b>133 agents</b>

**INDICATEURS**

**TECHNIQUES**

## Evolution des ratios de déchets ménagers depuis 2010 (en Kg/hab/an)

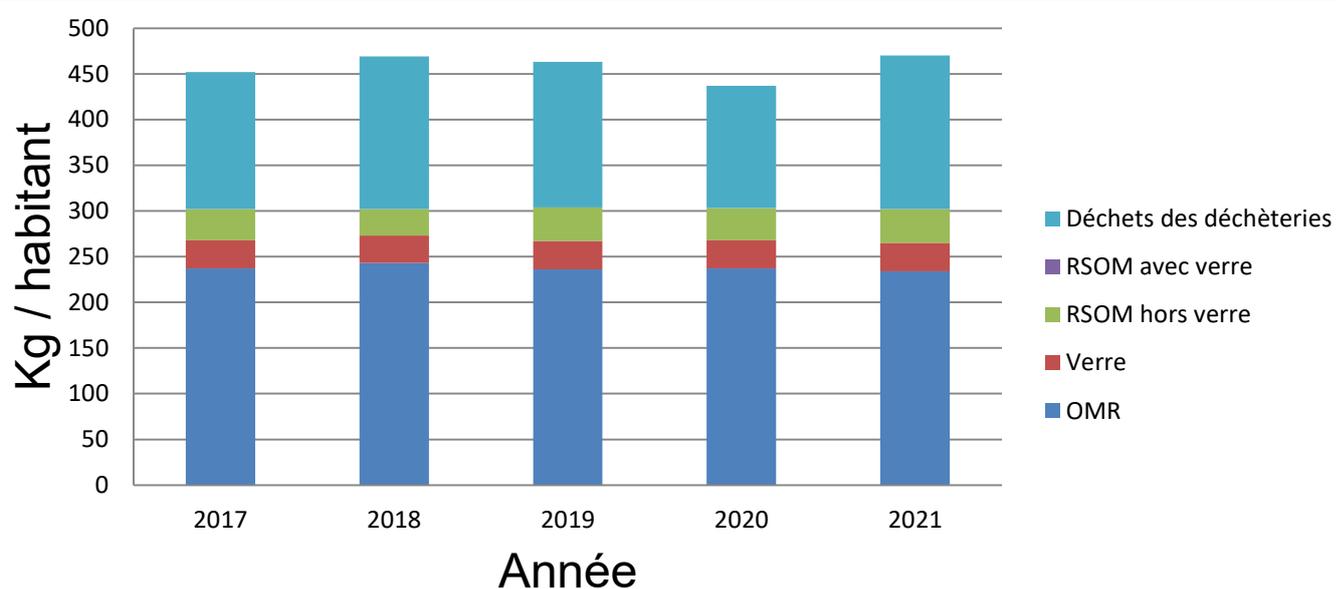
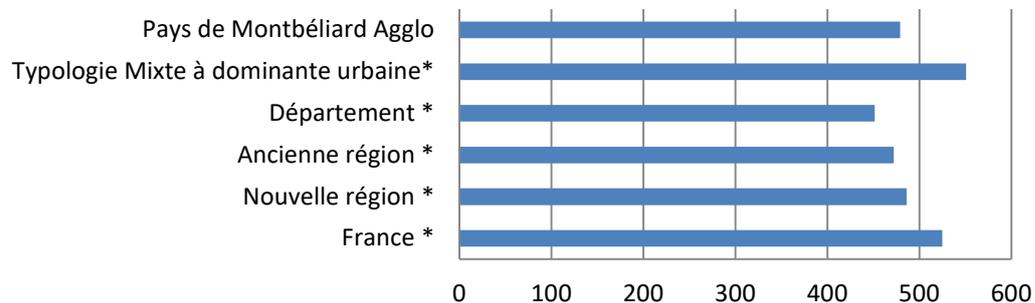


2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
289,19	296,7	292,4	283,24	272,62	253,83	253,66	236,58	239,64	240,74	237	236,18
30,94	30,82	37,58	30,82	32,44	31,43	32,29	33,91	28,38	37,16	35,16	37,88
27,75	28,09	28,77	27,7	28,99	28,02	28,31	29,2	29,38	31,76	30,72	30,64
165,82	166,3	179,6	169,7	199,6	193,6	205,17	213,03	216,04	223,97	189,51	232,76
<b>513,7</b>	<b>521,91</b>	<b>538,35</b>	<b>511,46</b>	<b>533,65</b>	<b>506,88</b>	<b>519,43</b>	<b>512,72</b>	<b>513,44</b>	<b>533,63</b>	<b>492,39</b>	<b>537,46</b>

## Quantités collectées en 2021 et comparaison avec des valeurs de référence (en Kg/hab/an)

Flux collectés par votre collectivité	Kg/hab	Tonnage collecté
OMR	234	32 573
RSOM hors verre	37	5 145
Verre	31	4 264
Déchets des déchèteries hors gravats	168	23 341
Autres flux	9	16 305
<b>Tous flux</b>	<b>479</b>	<b>81 628</b>

## Ratio tous flux de déchets confondus - kg/habitant - Année 2021 - hors gravats



## Collectes en porte à porte

### Les ordures ménagères et assimilées

Compétence exercée sur les 72 communes soit 139 161 habitants

32 867,33\*  
tonnes

236,18  
kg/hab/an

Collectes en Régie



-0,39 %/2020

72 communes

\*dont 30 237,95 tonnes (PMA 29)

493 tonnes (Ex CCVR)

1314,70 tonnes (EX SIEVOM)

821.68 tonnes (ex CC3C)

\*y compris les déchets assimilés des entreprises et les déchets occasionnels des communes estimés à 5324,62 tonnes (+0,63 %/2020) dont **267 redevables** soumis à la redevance spéciale

18 bennes et 4 camions plateau

Fréquence variable de 1 fois par semaine pour les particuliers à 2 fois pour les collectifs, centres villes denses, certains redevables et bâtiments communaux...

1 terrain de camping collecté 2 fois par semaine durant la période d'ouverture ainsi que 2 aires d'accueil des gens du voyage



## Encombrants /Ferraille/D3E

Compétence exercée sur 51 communes

1273,82  
tonnes



+0.4 %/2020

### Collectes en Régie

28 communes de l'ex PMA 29

23 communes de l'ex SIEVOM

1 273,82 tonnes

\*dont 1 074,32 tonnes d'encombrants

153.96 tonnes de ferraille

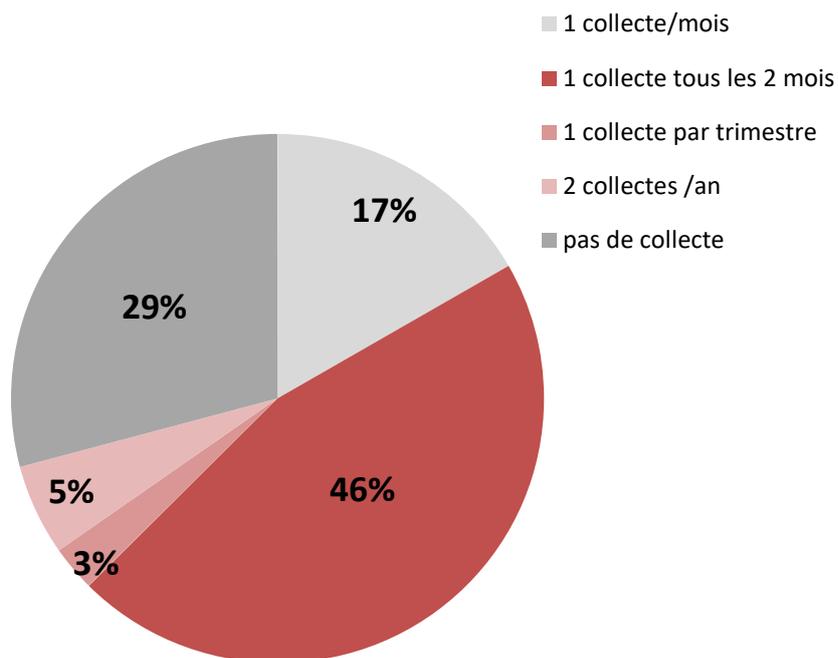
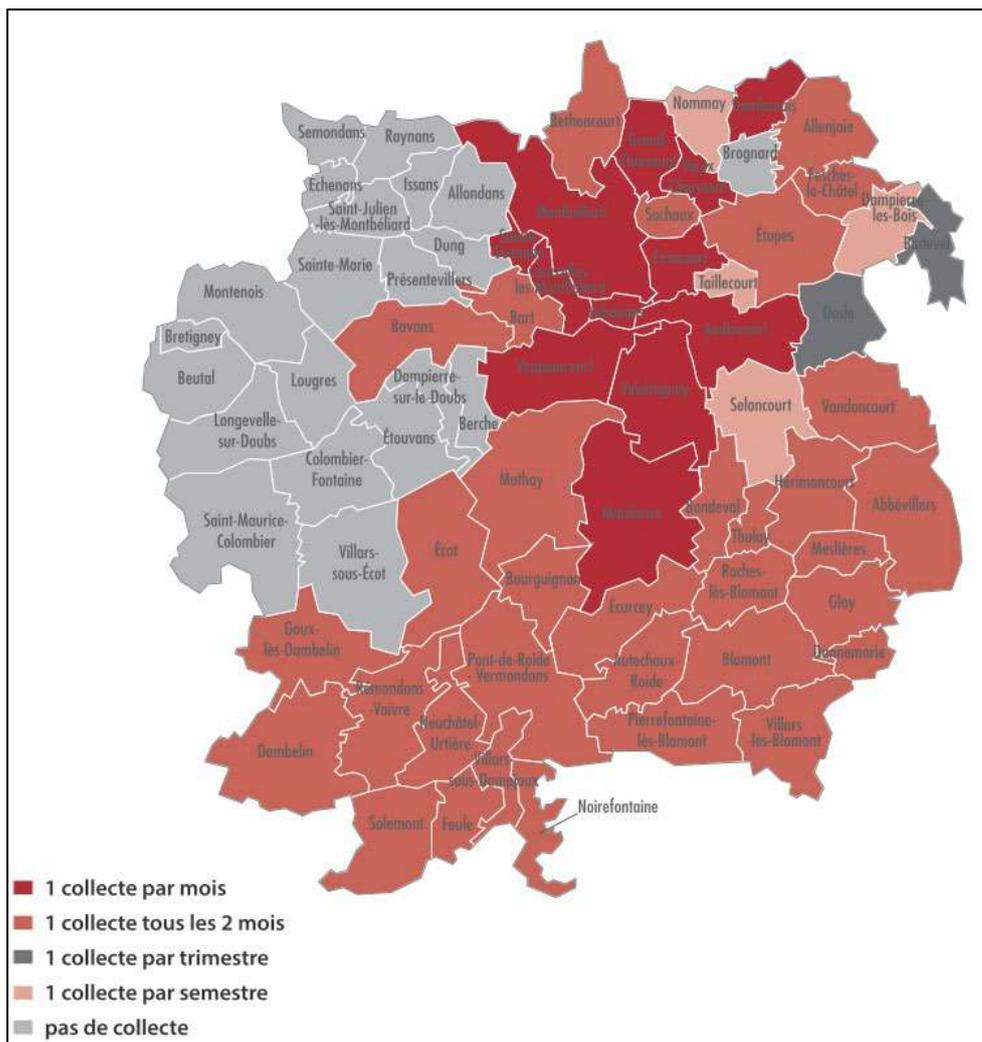
45.54 tonnes de déchets électriques et électroniques (D3E)

Fréquence variable de 1 collecte par semestre à 1 collecte par mois

Collecte sur appel avec module de réservation sur Interne.

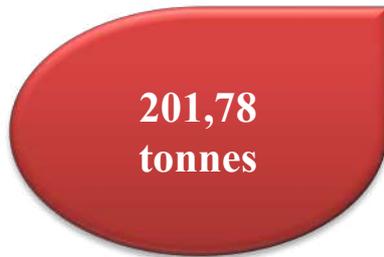


## Fréquences de collecte des encombrants en porte à porte – Année 2021



## Cartons

Compétence exercée, en régie, sur une partie de la commune de Montbéliard  
(centre-ville et secteur de la Petite Hollande)



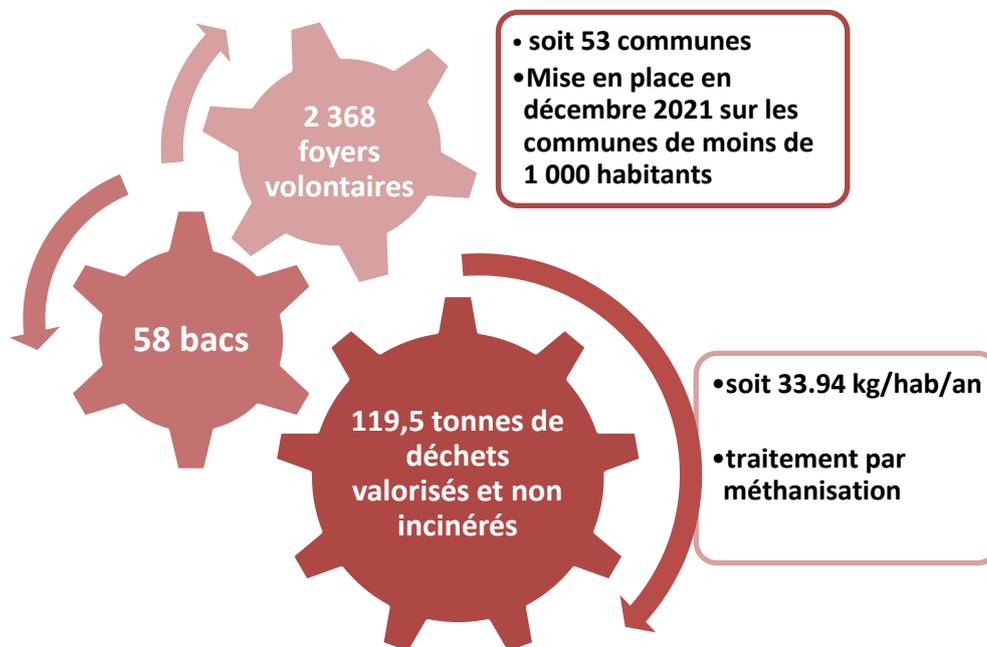
**-18.72 %/2020**



## Collectes en apport volontaire

### Collecte expérimentale des bio déchets

Expérimentation lancée en juillet 2019, suite à un appel à projets signé avec l'ADEME

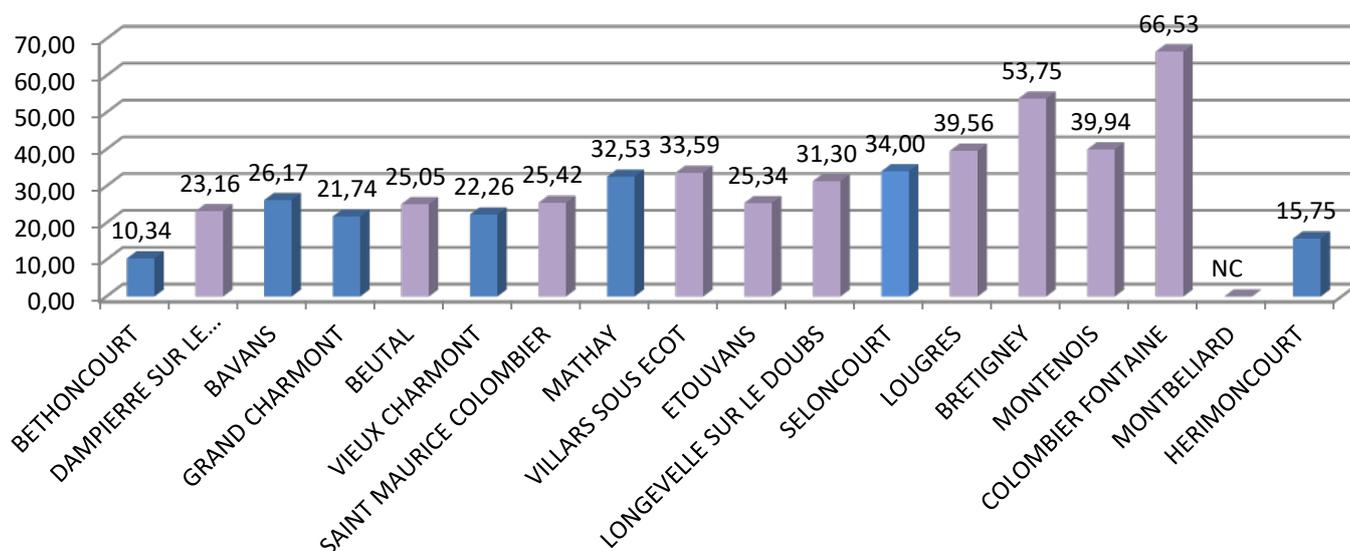


Cette collecte expérimentale soutenue à hauteur de 70 % par l'ADEME permet notamment :

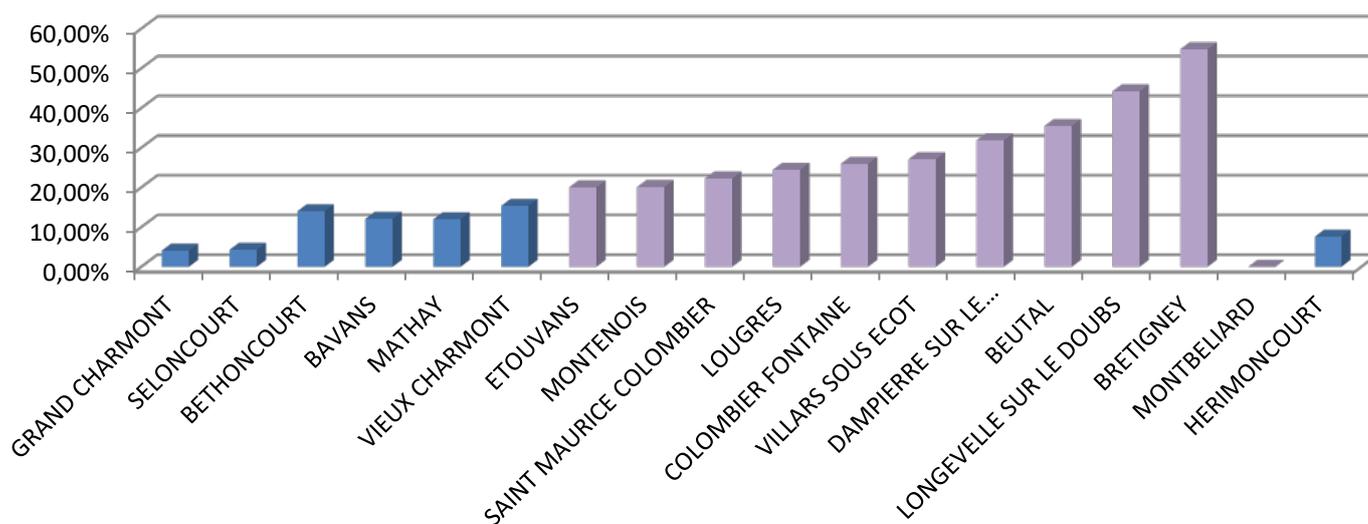
- de réduire les nuisances engendrées par les déchets alimentaires fermentescibles dans les communes actuellement collectées en ordures ménagères tous les 15 jours,
- de se préparer à l'obligation réglementaire qui impose la mise en place du tri à la source généralisé des bio déchets d'ici 2023 et ainsi de réduire les quantités de déchets incinérés (pour rappel d'après la dernière caractérisation des ordures ménagères, près de 40 % de la poubelle étaient constitués de déchets fermentescibles).



## Performance par hab en KG/hab volontaire/2021

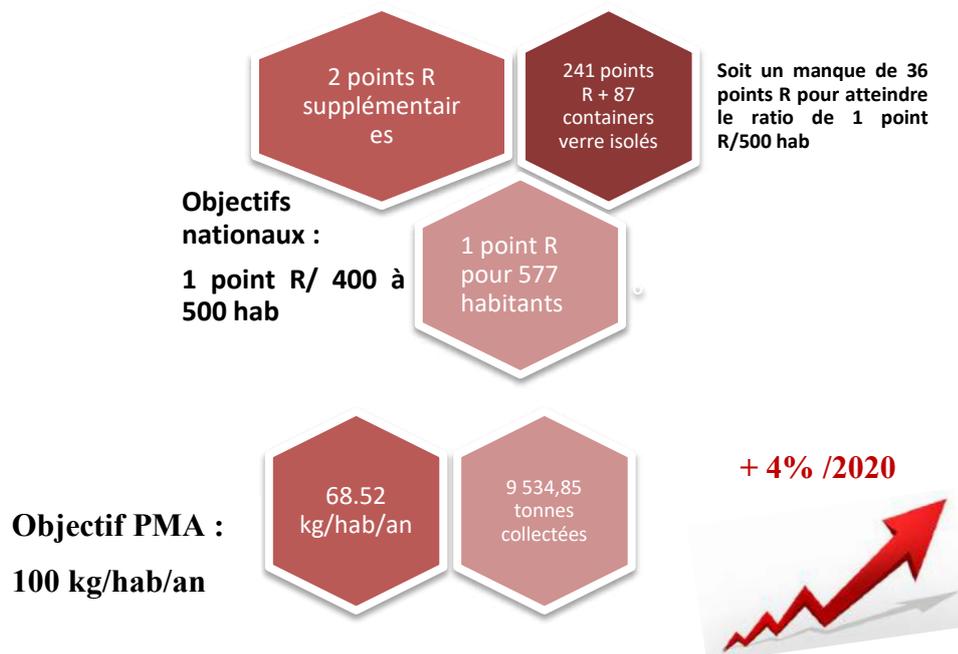


## Pourcentage des foyers dotés- Année 2021



## Les points d'Apport Volontaire

Compétence exercée sur les 72 communes soit 139 161 habitants



### Collecte en régie

- Un point recyclage est équipé d'au moins :
  - ◆ un conteneur verre (bouteilles, canettes en verre sans capuchon, bocaux alimentaires vides,...)
  - ◆ un conteneur papiers (journaux, magazines, feuilles volantes et publicités,...)
  - ◆ un conteneur cartons (cartons débarrassés des films plastique et garnitures en polystyrène)
  - ◆ un conteneur flaconnages (bouteilles et bidons plastique, canettes métalliques, boîtes de conserve, briques et aérosols et les déchets composant l'extension des consignes de tri)

Ces produits sont recyclés dans le cadre du contrat avec CITEO (anciennement Eco-Emballages).

En plus des points recyclage, il existe de nombreux **conteneurs à verre isolés** (87).

Certains points recyclage sont équipés d'un **conteneur à huile moteur usagée** ou de **conteneurs à vêtements** gérés par Fripvie, le Relais ou A.E.A.L .

- Fréquences variables par produit avec au minimum un passage par semaine.
- 8 PL équipés d'une grue auxiliaire.

## Répartition des containers et ratios

	Nombre de conteneur	Nombre d'habitants pour un conteneur
<b>Verre</b>	429	335
<b>Flacons</b>	392	366
<b>Papiers</b>	249	577
<b>Cartons</b>	352	408
<b>Papiers/Cartons</b>	7	
<b>Total</b>	<b>1 429</b>	

## Tonnages des matériaux collectés

Matériaux	2019	2020	2021	Evolution 2019/2021	Evolution 2020/2021
<b>Verre</b> (points recyclage + emplacements isolés)	4 342,91 T	4 281,00 T	4 264,00 T	-1,81 %	-0,397 %
<b>Papiers/Cartons</b> (hors déchèteries)	3 826,10 T	3 430,00 T	3 713,85 T	-2,93 %	8,27 %
<b>Flacons</b>	1 255,76 T	1 469,58 T	1 557 T	23,98 %	5,94 %
<b>Total</b>	<b>9 424,77 T</b>	<b>9 180,58 T</b>	<b>9 534,85 T</b>	<b>1,167 %</b>	<b>3,858 %</b>

## Ratios par matériau en Kg/hab/an

Matériaux en kg/hab/an	2019	2020	2021	Evolution 2019/2021	Evolution 2020/2021
<b>Verre</b>	31,76	30,72	30,64	-3,52 %	-0,26 %
<b>Papiers/cartons</b>	27,98	24,62	26,69	-4,62%	8,40 %
<b>Flacons</b>	9,18	10,55	11,19	21,88 %	6,05 %
<b>Total</b>	<b>68,92</b>	<b>65,89</b>	<b>68,52</b>	<b>-0,59 %</b>	<b>3,99 %</b>

Dont 37,88 kg/hab/an hors verre. Le ratio moyen pour la région Franche-Comté est de 42 kg/hab/an (hors verre).

## Reprise des matériaux recyclés

Matériaux repris	2019		2020		2021		Evol kg/an/hab 2019/2021	Evol kg/an/hab 2020/2021
	En tonnes	En kg/an/hab	En tonnes	En kg/an/hab	En tonnes	En kg/an/hab		
<b>Verre</b>	4 343,98	31,77	4 309,38	30,93	4 322,30	31,06	-2,24 %	0,42 %
<b>Flaconnages</b>	645,604	4,72	712,63	5,11	631,55	4,54	-3,85 %	-11,27 %
<b>Acier</b>	94,76	0,69	120,37	0,86	141,5	1,02	47,36 %	17,70 %
<b>Aluminium</b>	23,089	0,17	27,62	0,20	28,46	0,20	20,30 %	3,17 %
<b>Papiers*</b>	2 765,40	20,22	2 204,11	15,82	2 255	16,20	-19,86 %	2,44 %
<b>Cartons*</b>	2 945,884	21,54	2 634,22	18,91	3 722,41	26,75	24,18 %	41,48 %
<b>Tétra brick</b>	52,21	0,38	63,74	0,46	54,04	0,39	-2,19 %	-15,11 %
<b>Total</b>	<b>10 870,93</b>	<b>79,50</b>	<b>10 072,07</b>	<b>72,29</b>	<b>11 155,26</b>	<b>80,16</b>	<b>0,84 %</b>	<b>10,89 %</b>

\*y compris les déchèteries

Les références nationales par milieu et par mode de collectes s'élèvent à 45 kg/hab/an (hors verre) et 84 kg/hab/an tous matériaux confondus (80,16 kg/hab/an pour PMA).

## Extension des consignes de tri

Simplification du geste de tri afin de réduire les déchets incinérés, dans le cadre d'un appel à projets soutenu par CITEO. Mise en place en mai 2019.

## Implantation d'un nouveau point R aérien



BETHONCOURT rue Léon CONTEJEAN mis en place le 22/03/2021

### Implantation de 3 nouveaux points R enterrés



HÉRIMONCOURT rue du Stade mis en place le 30/11/2021

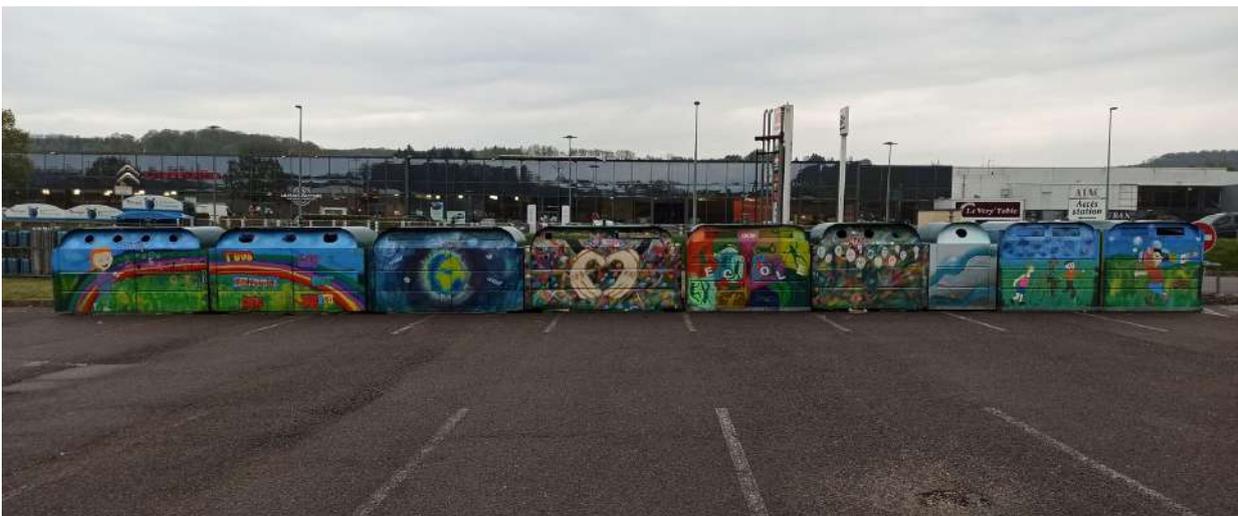


VALENTIGNEY du Natetre mis en place le 31/03/2021



MONTBELIARD rue LULLI mis en place le mis en place le 27/04/2021

**Points Recyclage customisés**



VOUJEAUCOURT (magasin ATAC)



ARBOUANS rue du Stade



# Sochaux Mals



SOCHAUX Mals

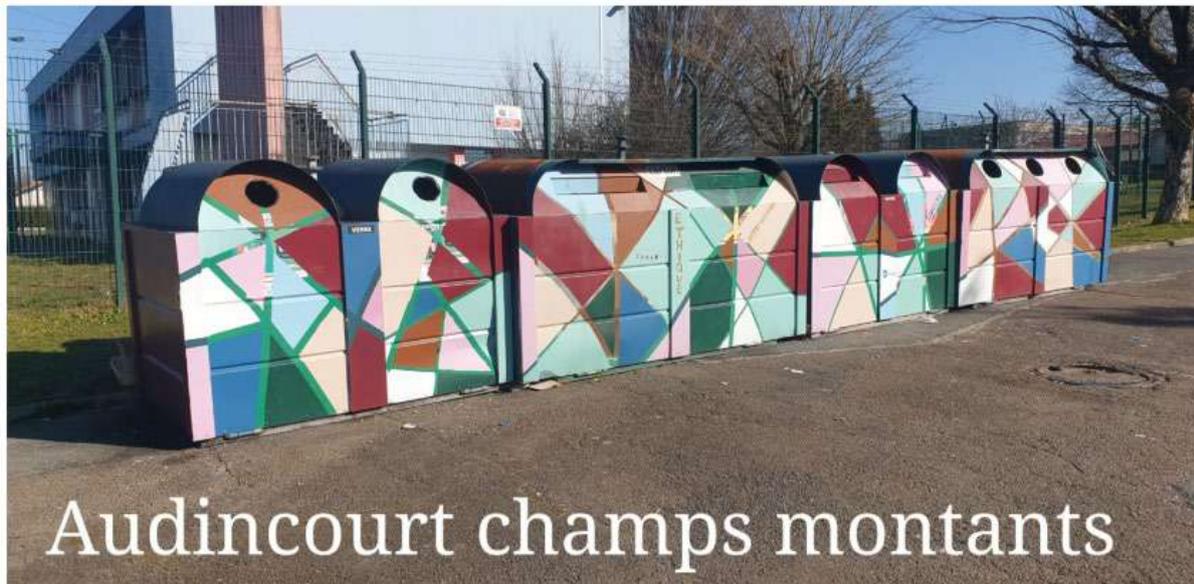


Seloncourt la Pâle

SELONCOURT rue de la Pâle



DAMPIERRE LES BOIS rue de l'École



Audincourt Champs Montants



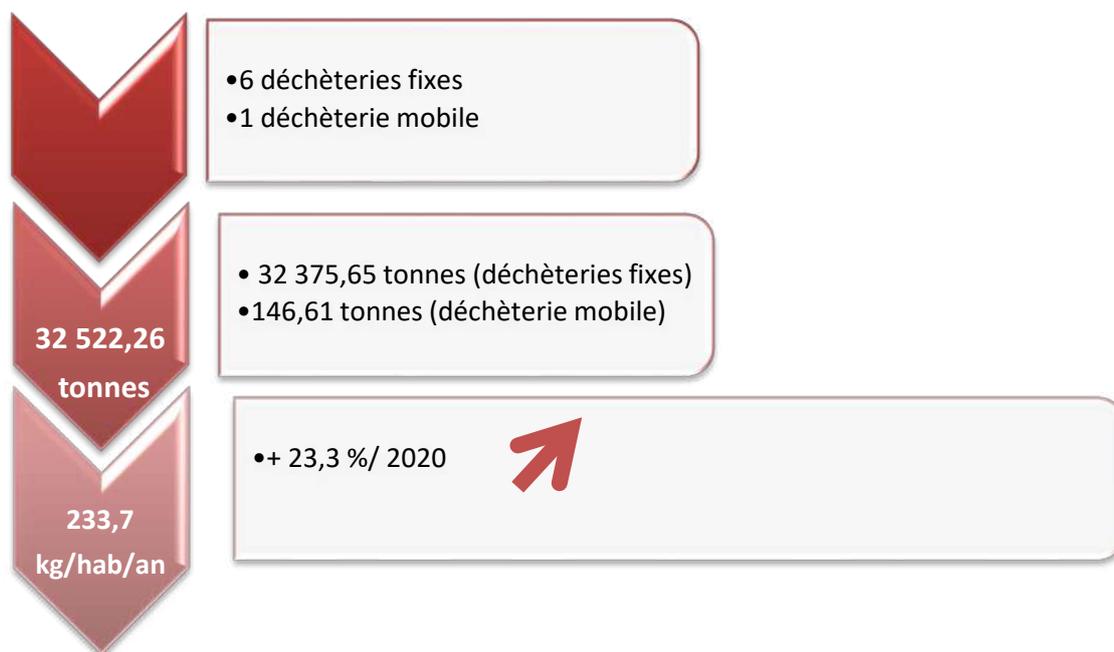
THULAY rue de Sevralon



PRÉSENTVILLERS rue de Bart

## Les déchèteries

Compétence exercée en régie pour le haut de quai et une partie du bas de quai.



### Déchèteries fixes

72 communes soit 139 161 habitants.

Ouvertes gratuitement aux particuliers sur présentation d'une carte d'accès et aux professionnels et administrations sur conditions (jours de passage autorisés, type de déchets et quantités ; hors Pont de Roide/Vermondans et Colombier Fontaine).

Accès aux administrations peu fréquenté.

Mise en place de bennes permettant la récupération des déchets listés ci- après (Cf tableau page 25).

### Déchèterie mobile

14 communes concernées.

1 PL équipé d'une benne compartimentée et d'une benne classique.

Horaires variables.

Fréquence variable de 4 permanences par an à 1,5 permanence par semaine selon les communes.

Ouverte gratuitement aux particuliers sur présentation d'une carte d'accès et administrations sur conditions, en fin de permanences.

Dépôts des déchets habituellement acceptés en déchèteries fixes (hors déchets destinés à la collecte sélective et hors gravats).

**4 260 usagers** ont fréquenté la déchèterie mobile en 2021 soit en moyenne **21.19 usagers/permanence**



Déchèterie fixe de Colombier Fontaine



Déchèterie mobile – benne compartimentée

## Localisation des déchèteries fixes et mobile – Année 2021



**Produits acceptés en déchèteries et tonnages – Année 2021**

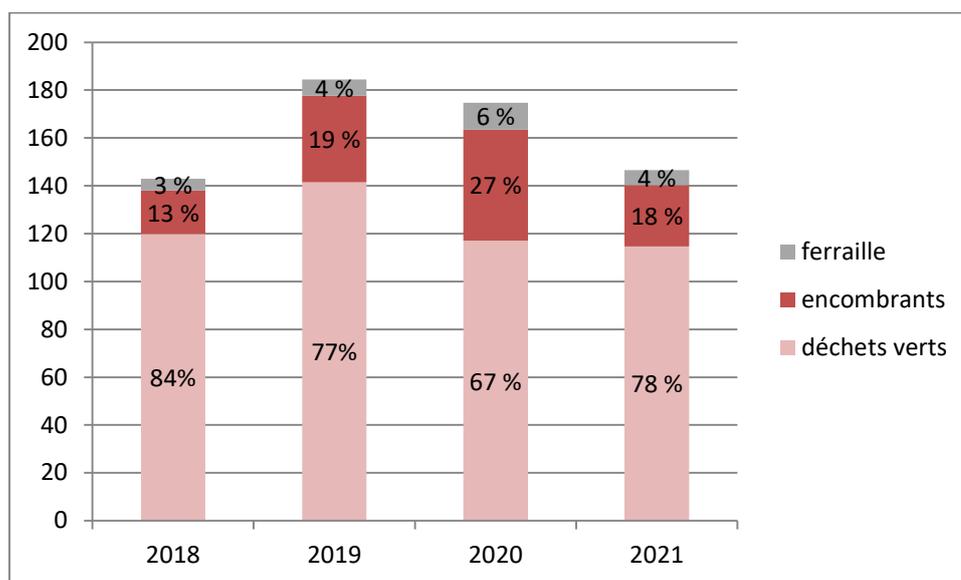
PRODUITS	TONNES	REPRENEURS	TYPE DE TRAITEMENT
Batteries	27.03	Entreprise Massacrier	Retraitement de l'acide, récupération du plomb et de l'aluminium Valorisation matière/régénération
Bois	3 915.76	Fers et métaux	Panneaux de particules et chaufferie Valorisation matière/réutilisation
Cartons	758	Gemdoubs	Valorisation matière/réutilisation
Cartouches d'encre	Avec les DEEE	Envie	Valorisation matière/réutilisation
Déchets verts	8 072	Compostière	Compost labellisé Valorisation matière/compostage
DEA*	2066.24	Eco mobilier	Démantèlement et dépollution Valorisation matière/régénération
DEEE*	876.81	Envie / Ecosystèmes	Démantèlement et dépollution Valorisation matière/régénération
Encombrants	4 104.60	CTM/ UIOM (Valinéa) ou CET	Incinération ou enfouissement Valorisation énergétique ou élimination
Gravats	9 371	Carrière d'Argiésans/ Santini	Comblement Elimination
Huile de friture	1.976	Euro Huile	Biocarburant Valorisation matière/réutilisation
Huile moteur	74.25	Chimirec	Cimenterie Valorisation matière/régénération
Métaux	1 650	Emmaüs/Massacrier	Valorisation matière/réutilisation
Papiers	238	Norske Skog	Valorisation matière/réutilisation
Piles	10.83	Corepile	Valorisation matière/régénération
Plâtres	643.56	Ritleng revalorisations	Poudre de plâtre Valorisation matière/régénération
Pneus	305.12	Alpha recyclage	Valorisation matière/réutilisation
Produits toxiques	166.11	ECO DDS ou EDIB et Chimirec	Valorisation matière/régénération
Néons et lampes	3.72	Recyclum	Valorisation matière/régénération
Vêtements	90.65	Fripvie ou A.E.A.L.	Valorisation matière/réutilisation
<b>TOTAL</b>	<b>32 375,65 tonnes</b>		

(\*) DEA : déchets d'équipements d'ameublement et DEEE : déchets électriques et électroniques

(\*\*) dont 59,04 tonnes traitées par un prestataire privé et 107,42 tonnes récupérées gratuitement par l'éco-organisme Eco DDS.

## Répartition des déchets apportés à la déchèterie mobile et évolution – Année 2019 à 2021

Matériaux collectés	2019	2020	2021	Evolution 2019 / 2021	Evolution 2020 / 2021
Déchets verts (en T)	141.48	117.05	114.63	- 18.98 %	- 2.07 %
Encombrants non triés (en T)	36.11	46.45	25.61	-29.08%	-44.87 %
Ferraille (en T)	6.84	11.20	6.37	-6.87%	-43.13 %
<b>TOTAL (en T)</b>	<b>184.43</b>	<b>174.70</b>	<b>146.61</b>	<b>-20.51 %</b>	<b>-16.08%</b>



## Horaires d'ouverture au public

Ouverture au public	Jour de la semaine	Horaires harmonisés à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2019 pour les déchèteries fixes	
		horaires été	horaires hiver
Déchèteries (M/S/VX/VJ)	Lundi au vendredi	9h00-12h00 14h00-17h45	9h00-12h00 13h30-17h15
	Samedi	9h00-12h00 13h30-18h15	9h00-12h00 13h30-17h15
Déchèterie de Pont de Roide / Vermondans	Lundi	14h00 -17h45	13h30-17h15
	Mercredi et vendredi	9h00-12h00 14h00-17h45	9h00-12h00 13h30-17h15
	Samedi	9h00 - 12h00 13h30 - 18h15	9h00 - 12h00 13h30 - 17h15
Déchèterie de Colombier-Fontaine	Lundi, mardi, mercredi et vendredi	9h00-12h00 14h00-17h45	9h00-12h00 13h30-17h15

	Samedi	9h00-12h00 13h30-18h15	9h00-12h00 13h30-17h15
Déchèterie Mobile	Commune de Mathay	14h00 -17h00 tous les lundis et un samedi sur deux	
	Autres communes	15h00 – 18h00	14h00 – 17h00

### Fréquence de passage de la déchèterie mobile par commune - Année 2021

73 permanences /an	18 permanences/an	12 permanences/an	6 permanences/an	4 permanences/an
1 commune	2 communes	5 communes	4 communes	2 communes
<b>Mathay</b>	<b>Bavans Dampierre les Bois</b>	<b>Badevel Bart Fesches le Châtel Hérimoncourt Mandeure</b>	<b>Bethoncourt Dasle Taillecourt</b>	<b>Allenjoie Exincourt Vandoncourt</b>

## Unités de traitement des déchets

Les unités existantes appartenant à PMA sont au nombre de quatre :

L'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

Le site de la Charmotte : Quai de transfert et fosse à verre

La plate - forme de tri-broyage-transfert des encombrants de Montévillers

La compostière de Vieux-Charmont

### Localisation des Unités de traitement

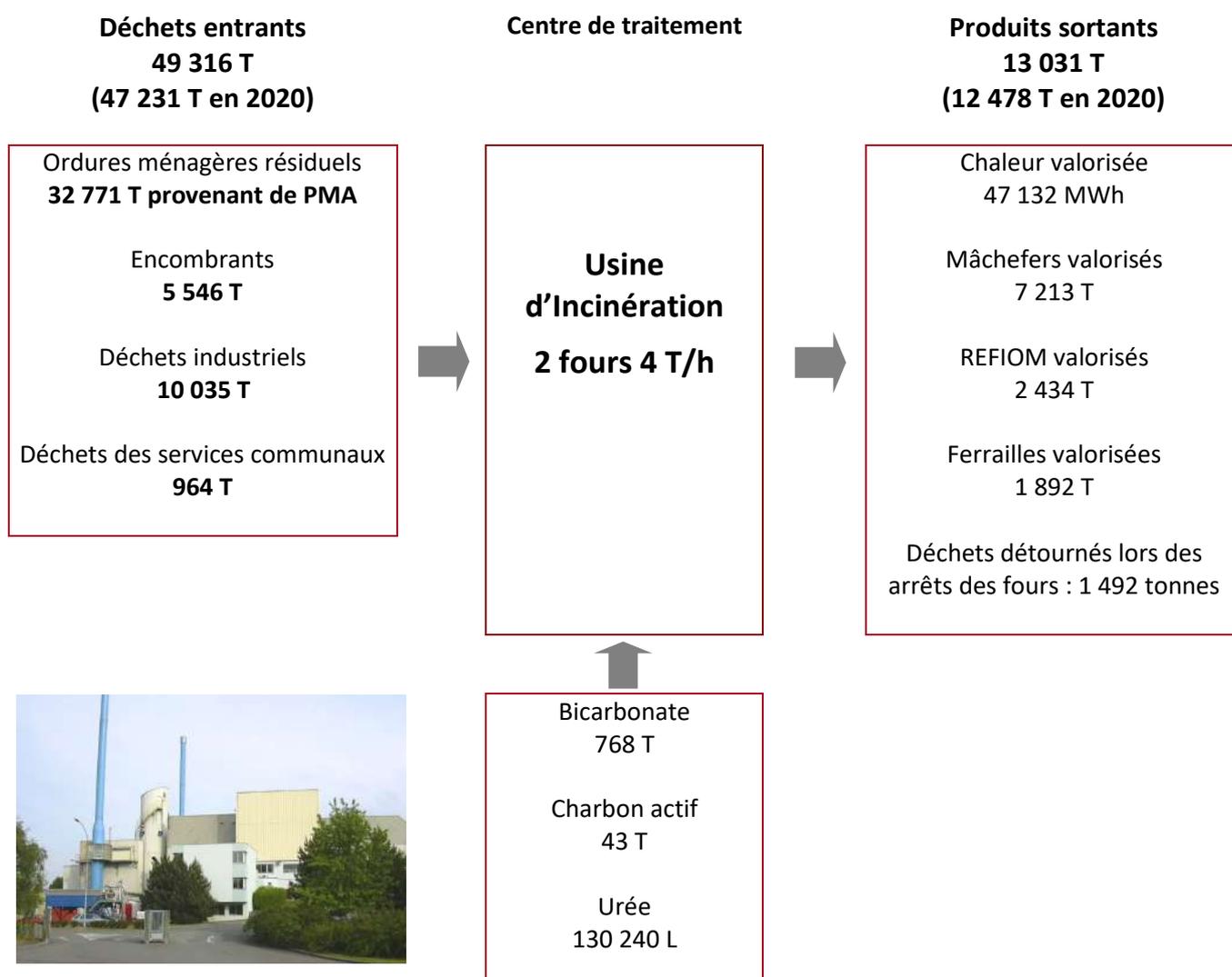


## Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Montbéliard

Localisation : Rue du Champ du Cerf – 25200 MONTBELIARD

Date d'ouverture : Octobre 1988

Descriptif : Deux fours semi-oscillants de 4 tonnes par heure, type Laurent Bouillet.  
Capacité annuelle : 56 000 tonnes d'ordures ménagères.  
Exploitation déléguée à VEOLIA Propreté (Valinéa) jusqu'à fin 2023.  
La chaleur produite est orientée vers le réseau collectif de chaleur du quartier de la Petite Hollande à Montbéliard. Elle représente 60 à 65 % de la chaleur nécessaire au chauffage et à la production de l'eau chaude sanitaire du quartier (équivalent 6 000 logements).



Les mâchefers sont valorisés en technique routière et les REFIOM en mine de sel.

## Quai de transfert des flaconnages



Localisation : Rue de la Charmotte – 25420 VOUJEAUCOURT

Date d'ouverture : Mai 2016

Descriptif :

Afin d'optimiser les transports vers le centre de tri du Sytevom (70), un quai de transfert a été construit. Il se compose d'une aire de déchargement, d'une trémie de dépôt des déchets d'une capacité de 60 m<sup>3</sup>, de deux compacteurs fixes et de sept caissons. Les déchets sont ensuite transportés à l'aide d'un poids lourd et d'une remorque afin d'être traités

**Déchets entrants  
sur le quai**

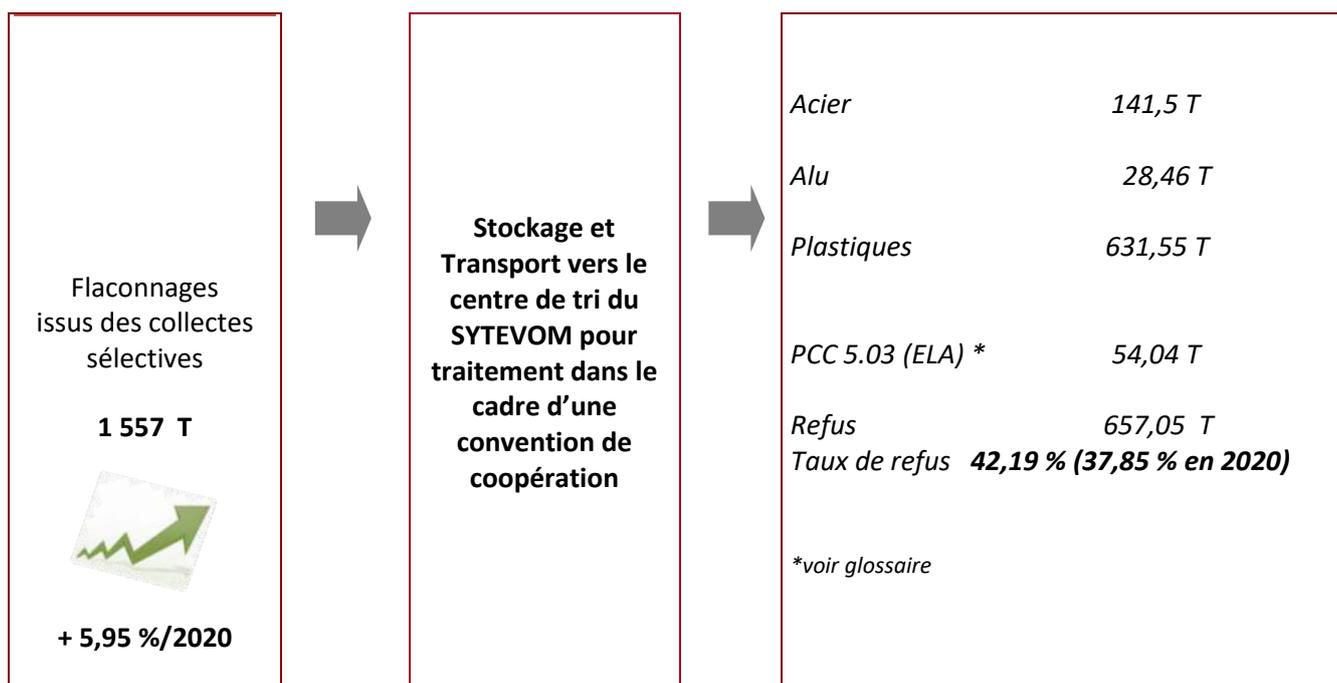
**Centre de  
Traitement  
du SYTEVOM**

**Déchets sortants  
du centre de tri  
du SYTEVOM**

**1 557 T**  
(1 469,60 T en 2020)

**1 557 T**

**1 512,6 T**  
(1 114,48 T en 2020)



La différence entre le tonnage des déchets entrants et des déchets sortants est due à la freinte\*

## Centre de tri et transfert des encombrants - Montévillars

Localisation : Montévillars - route d'Allondans – 25200 Montbéliard

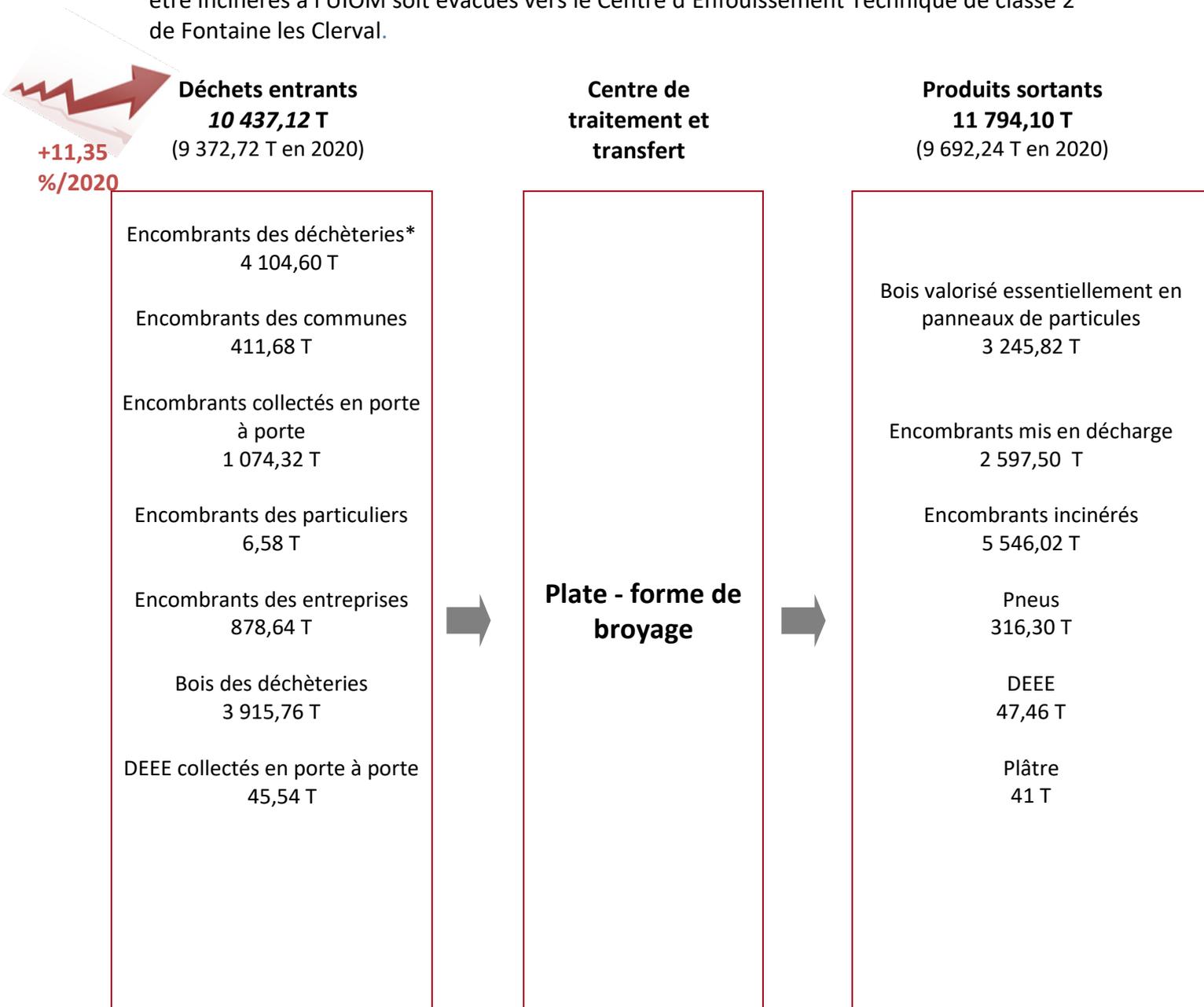
Date d'ouverture : 2003

Descriptif :

Cette plate-forme reçoit les encombrants non triés et le bois en provenance :

- des déchèteries,
- des communes et des entreprises (apports payants variant de 156 à 250 €/tonne),
- des collectes d'encombrants réalisées par PMA en porte à porte,
- exceptionnellement des particuliers.

Les déchets non recyclables (hors bois) sont majoritairement broyés afin de pouvoir soit être incinérés à l'UIOM soit évacués vers le Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 de Fontaine les Clerval.



\*déchèteries fixes + déchèteie mobile

La différence entre le tonnage des déchets entrants et des déchets sortants est due au stock.

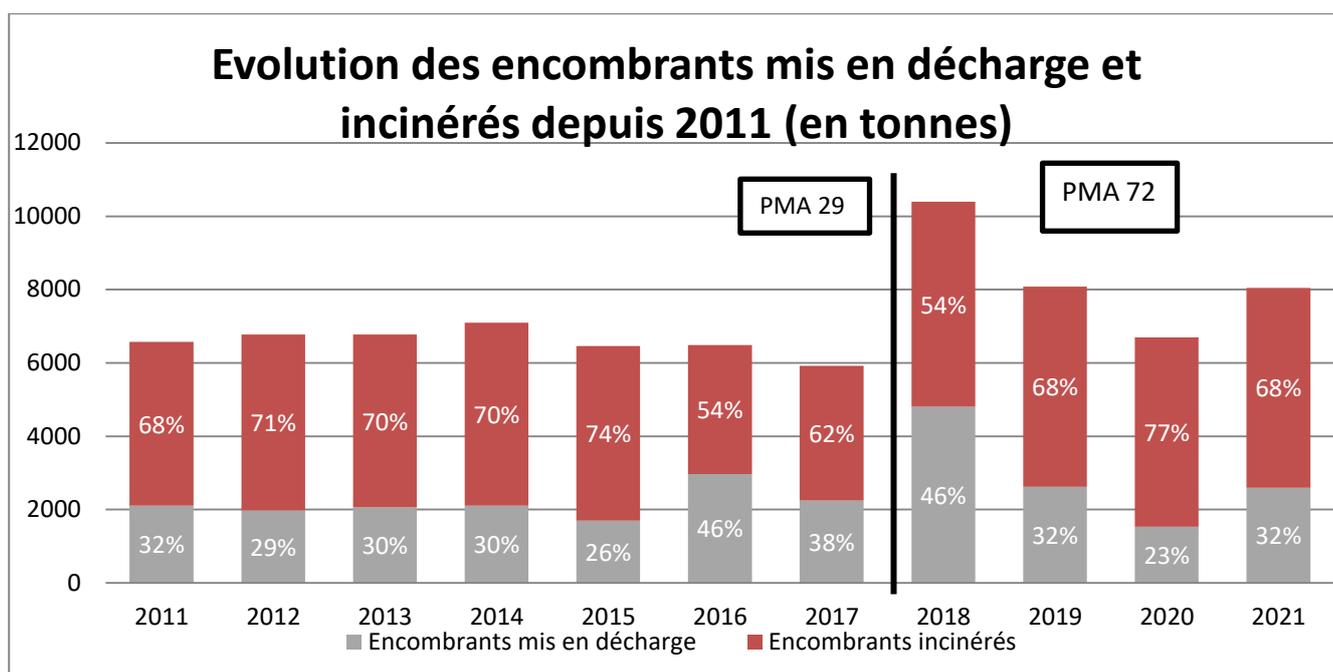
### Evolution du traitement des encombrants – Années 2012 à 2021

Années	Tonnages mis en décharge	Evolution des tonnages / n-1	Tonnages incinérés	Evolution des tonnages / n-1
2012	1 977.58	-6.01 %	4 795,01	+7.25 %
2013	2 064.10	+4.38 %	4 713,24	-1.71 %
2014	2 111.36	+ 2.29%	4 985.86	+5.78 %
2015	1 695.08	-19.72 %	4 768,98	-4.35 %
2016	2 966.60 *	+75.01 %	3 520.36 *	-4,35 %
2017	2 243.05	-24.39 %	3 677.44	+4,46 %
2018	4 811.00	+114,48 %**	5 584.00	+51.84%**
2019	2 620.00	-45.54%	5 459,00	-2.2 %
2020	1536.70	-41.34 %	5 162.00	-5.45 %
<b>2021</b>	<b>2 597,50</b>	<b>+ 69,03 %</b>	<b>5 446,02</b>	<b>+ 5,21 %</b>
2012/2021		+31,34 %		+13,57 %

\*panne du broyeur

\*\*Avec nouvel EPCI

**Rappel :** La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte fixe un objectif de réduction des déchets ménagers non dangereux et non inertes mis en CET de -30% entre 2010 et 2020 et -50 % d'ici 2035.



## Compostière

Localisation : Route de Brognard – 25600 Vieux Charmont

Date d'ouverture : 1994

Descriptif :

les déchets verts en provenance des déchèteries, des communes et des entreprises. Elle transforme les déchets verts en compost destiné à la vente. Ce compost a obtenu la certification ECOFERT en 2003 qui devient en 2011 Attestation Intrants. Les analyses effectuées chaque année montrent que le compost est toujours de bonne qualité et conforme aux normes de certification. Il est de ce fait utilisable en agriculture biologique.

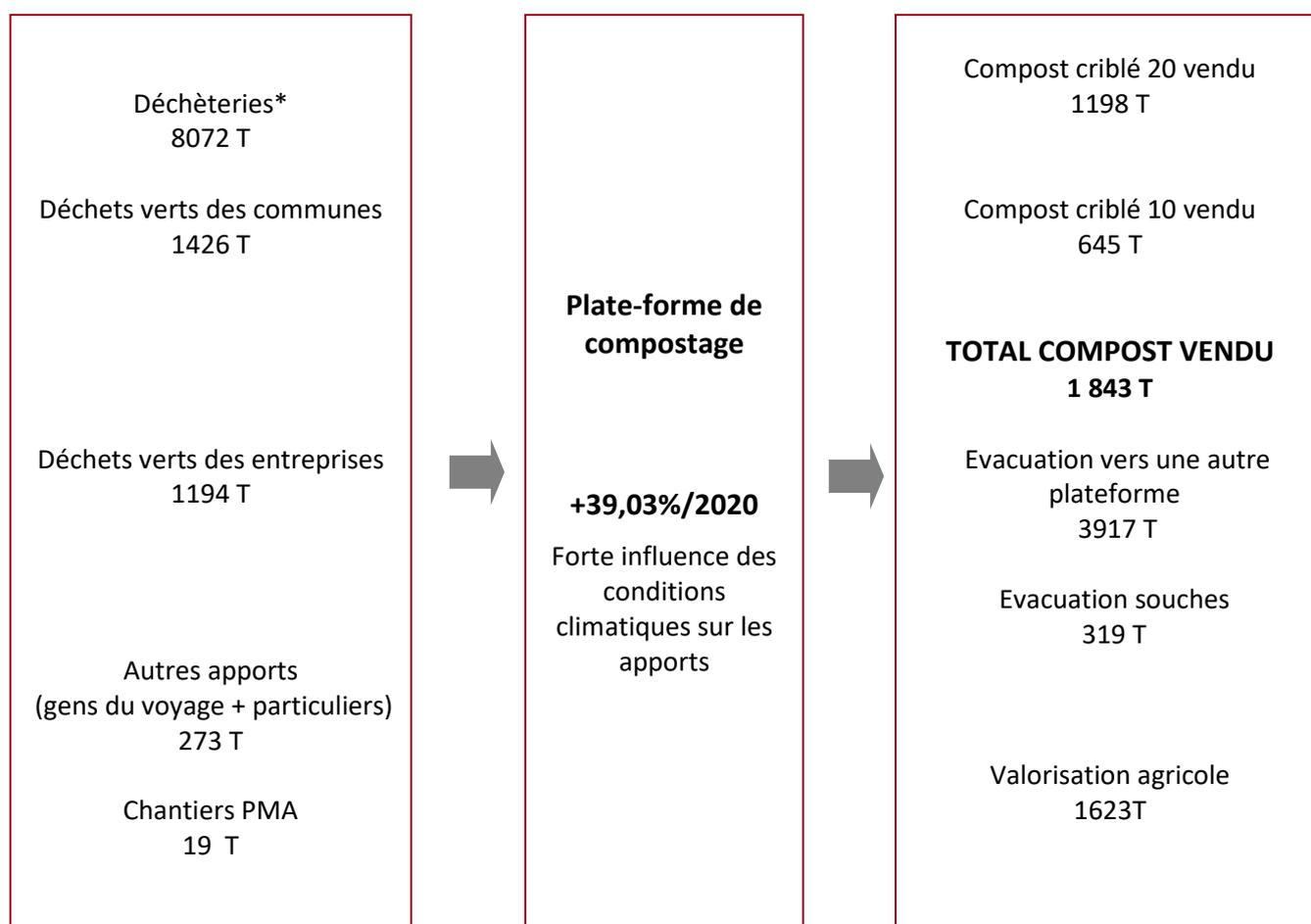


### Déchets entrants

**10 984 T**  
(7 900T en 2020)

### Centre de traitement

**Produits sortants**  
**7 702 T**  
(4 565 T en 2020)

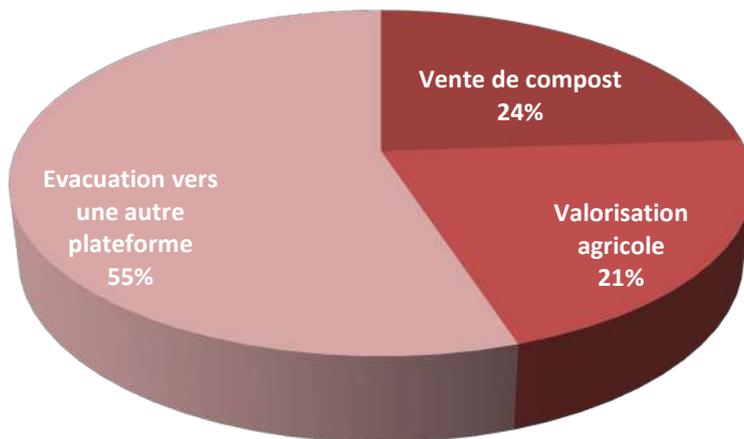


\*Déchèteries fixes + déchèterie mobile

La différence entre les déchets entrants et sortants est due au stock



### Tonnages 2021 - Répartition des produits sortants



## Autres services aux administrés

### Centre d'appel

Plus de 10 000  
appels  
téléphoniques

03 81 31 84 99

Pour toutes questions relatives aux :

- horaires des déchèteries et conditions d'accès,
- inscriptions pour la collecte des encombrants en porte à porte,
- demandes de dotations, modifications ou retraits de bacs à ordures ménagères,
- informations pour les professionnels concernant la collecte de leurs déchets ou la redevance spéciale,
- paiement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

Ou pour toutes informations ou réclamations liées à la collecte des déchets

### Réparations et livraisons des conteneurs à ordures ménagères

- Il s'agit de réparations essentiellement couvercles et roues,
- De dépôts ou de retraits de bacs,
- De changement de volume ....

3 040  
interventions

## Hygiène et sécurité

Tout au long de l'année, PMA s'efforce d'améliorer les conditions de travail des agents.

### Les opérations menées par le service prévention

- groupe de travail CHSCT (déchèteries et règlement des collectes),
- suivi des remarques faites lors des inspections par l'ACFI,
- suivi et mise à jour des grilles d'évaluation des risques,
- rédaction de « Flash Accident » pour informer les agents et rappeler les consignes de sécurité.

# **La prévention et les nouvelles filières de valorisation**

Véritable enjeu de société, la prévention des déchets (en s'attaquant au gaspillage, en développant de nouvelles activités économiques, en optimisant la dépense publique et en responsabilisant les producteurs de déchets) constitue un axe essentiel du développement durable. Il faut en particulier souligner que la prévention des déchets fait partie des actions du **Plan Climat Air Energie** de Pays de Montbéliard Agglomération dont le programme d'actions a été adopté lors du Conseil Communautaire de mai 2016.

**La politique de prévention des déchets de PMA passe par plusieurs axes de progrès :**

- **Mettre en place des actions ou nouvelles filières permettant de réduire les quantités d'ordures ménagères produites et d'augmenter le recyclage et d'en réduire leur nocivité,**
- **Diminuer les quantités de déchets fermentescibles présents dans le bac à ordures ménagères,**
- **Travailler avec des entreprises ou associations d'insertion,**
- **Lutter contre le gaspillage alimentaire et consommer autrement.**

**Les avancées en matière de prévention des déchets :**

- la **poursuite de la collecte séparée des biodéchets** grâce à des « biobornes », avec le soutien de l'ADEME et de la Région ;
- l'élaboration en 2020-2021 du **diagnostic territorial du Programme Local de Prévention des Déchets** de PMA (PLP) et le partage de cet état des lieux aux élus et partenaires du territoire lors de la **1<sup>ère</sup> Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES)** qui a eu lieu le 25/11/2021 – **46 personnes présentes** ;
- la participation aux ateliers participatifs « crunch time citoyen » sur la réduction des déchets, organisé par le Conseil de Développement de PMA le 22/11/2021 – **41 participants** ».





1<sup>ère</sup> CCES 2021 – aperçu de l'exposition Prévention des déchets prêtée par la Région

## La promotion de la collecte séparée des biodéchets (biobornes)

Adaptation en 2021 des supports dédiés. Information des usagers sur le terrain, diffusion des brochures toutes boîtes aux lettres dans les quartiers ciblés, affiches, communiqués de presse, textes pour les bulletins municipaux, conception d'une vidéo, etc.

Ces biobornes sont en cours de déploiement ; l'ensemble des 72 communes de PMA devrait être couvert d'ici 2023.



*Biobornes mises en place sur certains points recyclage (ici Longeville)*

ENSEMBLE  
RÉDUISONS  
nos DÉCHETS

## Collecte gratuite de vos biodéchets

AUTORISÉS



Épluchures, fruits  
et légumes abîmés



Restes de repas



Pain et céréales



Coquilles d'œuf



Laitages



Marc de café et sachets de  
thé ou de tisane en papier



Papiers gras de cuisine



Os, viande, poisson  
et produits de la mer

REFUSÉS



Huiles



Déchets verts  
du jardin



Emballages, films  
plastique et aluminium,  
capsules de café



Condres, litières



Couverts, gobelets  
compostables  
et recyclables



Comment participer et  
obtenir votre bioseau ?

03 81 31 84 99

collectes-dechets@agglo-montbeliard.fr



SUIVEZ-NOUS

agglo-montbeliard.fr



En partenariat avec  
**M** Pays de  
Montbéliard  
AGGLOMÉRATION

### Visuel des autocollants apposés sur les biobornes

- ✓ Information des usagers sur place : en 2021, **16 permanences tenues, pour 20 communes**, pour renseigner les habitants sur ce nouveau dispositif et leur remettre les bioseaux et sacs biodégradables.

pays de **Montbéliard** AGGLOMÉRATION  
PORTEUR DE PROJET

# Collecte gratuite de vos biodéchets

**Demandez votre bio-seau  
et vos sacs biodégradables !**



**Pour la commune  
d'Allenjoie**



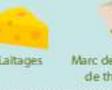
03 81 31 84 99  
agglomontbéliard.fr

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

Montbéliard  
AGGLOMÉRATION

### Pourquoi cette collecte et où puis-je déposer mes biodéchets ?

Pays de Montbéliard Agglomération vous accompagne pour réduire le poids de votre poubelle et vous libérer de déchets potentiellement nauséabonds. Pour votre commune, la « bio borne » la plus proche sera implantée au niveau du point recyclage **situé rue de l'Écluse**.

AUTORISÉS	REFUSÉS
 Epluchures, fruits et légumes abîmés	 Huiles
 Restes de repas	 Déchets verts du jardin
 Pain et céréales	 Emballages, films plastique et aluminium, capsules de café
 Coquilles d'oeuf	 Cendres, litières
 Laitages	 Couverts, gobelets composables et recyclables
 Marc de café et sachet de thé en papier	
 Mouchoirs, essuie-tout, serviettes en papier blanc	
 Os, viande, poisson et produits de la mer	

### Comment procéder ?

- Je vais chercher mon bio seau et mes sacs biodégradables lors de la permanence organisée **le vendredi 17/12/2021 à partir de 14h jusqu'à 17h**
- Au moins une fois par semaine, je jette mon sac dans la bio borne (pour éviter odeurs et décomposition du sac) - je n'utilise pas d'autres sacs, sauf sacs en papier.
- Je me réapprovisionne en sacs à la mairie de Villars-sous-Dampjoux aux horaires suivants : les lundi de 13h30 à 17h30, les mardi de 8h à 12h, les mercredi de 17h30 à 18h30, les jeudi de 8h30 à 12h, les vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 et les samedi de 10h à 11h. Je peux également y retirer mon bio seau (s'il n'était pas disponible le 02/12/2021).

**Une tierce personne peut venir chercher votre matériel munie de sa pièce d'identité ainsi que de la vôtre et de votre coupon réponse.**

---

**Coupon réponse à remplir pour retirer votre bio-seau et vos sacs biodégradables**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Commune : ..... le : ..... Signature : .....

Exemple de flyer « biobornes » remis dans les boîtes aux lettres en 2020 et 2021

## Promotion du compostage individuel et vente de composteurs

Afin de favoriser le compostage des déchets organiques

et de réduire les quantités d'ordures ménagères à incinérer, Pays de Montbéliard Agglomération a choisi d'inciter les usagers au compostage domestique.

La promotion du compostage individuel est abordée en même temps que le rappel des consignes de tri lors des campagnes de sensibilisation en porte-à-porte.

Il faut y ajouter des actions de sensibilisation du jeune public spécifiques au compostage (voir ci après).

L'agglomération vend des composteurs aux habitants depuis 1996 afin de favoriser le compostage des déchets organiques et de réduire les quantités d'ordures ménagères à incinérer.

Plusieurs modèles de composteurs individuels (un modèle bois ou un modèle plastique) sont proposés.

Il y a deux lieux principaux de vente : à la compostière de Vieux-Charmont et à la

Direction Collectes à Voujeaucourt. Ces sites sont complétés par de la vente itinérante sur stands lors de manifestations.

En 2021, les tarifs de vente des composteurs variaient de 18 € à 110 € selon le modèle.

**362  
composteurs  
vendus**

- 226 composteurs en bois (400 L)
- 134 composteurs en plastique (400 L)
- 0 composteurs de proximité en bois (600 L)
- 2 lombri composteurs
- 106 bio seaux

## Les recycleries/ressourceries

Une étude est actuellement menée par les divers partenaires locaux (Frip'Vie, Ensemblier et Emmaüs) afin de mettre en place un système de recycleries dans les déchèteries de PMA.

## L'action des associations d'insertion

Sur PMA, il existe six associations qui récupèrent les produits collectés dans les déchèteries afin de les recycler :

### ➤ L'association FRIP'VIE

C'est une association Loi 1901 fondée en avril 1997. Par la remise au travail progressive de personnes en grande difficulté, cette association trie les vêtements récupérés et les revend à prix modiques dans quatre magasins situés dans le Pays de Montbéliard aux personnes ou familles en situation de précarité.

368,86  
tonnes  
collectées

### ➤ Le Relais Est

Le Relais possède 63 containers sur l'agglomération. Une partie des vêtements collectés sur le territoire de PMA est revendue au magasin Ding Fring à Audincourt.

211,73  
tonnes  
collectées

### ➤ L'association AEAL (Association d'aide aux Enfants Atteints de Leucémie)

L'association possède 19 containers, le tonnage collecté n'a pas été communiqué.

### ➤ L'association ENVIE

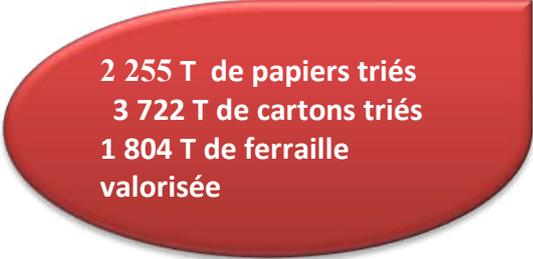
C'est à travers la convention liant PMA à l'éco-organisme Ecosystèmes, pour le traitement des DEEE, que le partenariat avec ENVIE existe.

Cette association effectue la collecte des DEEE des déchèteries vers les centres de traitement en partenariat avec l'association JURATRI qui réalise les premières opérations de démantèlement avant un traitement spécifique.

928,73  
Tonnes  
collectées

➤ **L'association Emmaüs**

Cette association est de longue date prestataire de PMA. Elle effectue notamment, par le biais d'un marché public, le tri des papiers/cartons et valorise la ferraille.



2 255 T de papiers triés  
3 722 T de cartons triés  
1 804 T de ferraille  
valorisée

➤ **L'association IDé**

PMA a un partenariat avec cette association depuis 2004.

Dans le cadre de ce partenariat, IDé conditionne en sacs de 20 litres le compost criblé 10 mm produit à la compostière de Vieux-Charmont.

Par ailleurs, IDé se charge de la vente de ces sacs et assure un service de livraison à domicile du compost.

A ce titre, IDé effectue des permanences sur 3 déchèteries les samedis matins de début avril à fin juin et de septembre à fin octobre.

Le bilan des ventes 2021 n'a pas été communiqué.

# ANNEE 2021 - PRODUCTION TOTALE DE DECHETS EN TONNES : 95 454,92T

Collectes en porte à porte: 34 342,93, T

OM, encombrants, DEEE, Ferraille, Cartons, Déchets assimilés: 34 342,93T

Apport volontaire : 42 813,70 T

- Déchèteries : 32 285,20T
- Déchèterie mobile: 146,61T
- Points recyclage : 9564,83 T
- Conteneurs à vêtements: 580,6 T
- Conteneurs à huile: non évalué
- Déchets verts (Pouges et Vandoncourt) = 116,97 T
- Biodéchets: 119,5T

Autres collectes : 16 322,63 T

- Apports directs à l'UIOM : 10 999 T (refus dde tri, DIB/DIC, déchets des services communaux)
- Apports directs CTM : 1 296,9T (encombrants et bois commune et professionnels, encombrants et bois de particuliers, DEEE, refus benne ferraille)
- Apports directs à la compostière 2 912 T (commune et professionnels, chantiers PMA, apports directs des particuliers et gens du voyage)
- Papiers et cartons collectés par Emmaüs: 1114,7T

Prévention : 2 005,58 T

- Compostage individuel
- Lombricompostage

COLLECTE

PREVENTION / REEMPLOI:  
1,88 %

2 005,58 T

Compostage individuel et lombricompage

86,90 % **Valorisation** 92 688,58T

Valorisation énergétique :

46,24 %

49 316 T

Incinération avec production de chaleur (équivalent de 6 000 logements)

- OM (PMA et hors PMA) dont déchets assimilés, fêtes et manifestations, marchés, refus Quai de transfert et Emmaüs

- Encombrants broyés

- DIB/DIC

- Déchets communaux

- Déchets détournés

40,66 % **Valorisation matière** 43 372,58T

Remblaiement :

9,04 %

9 647 T

Mâchefers valorisés en TP et résidus de fumées de l'UIOM

30,30 % **Recyclage** 33 725,58T

Réutilisation :

19,47 %

20 768,21 T

Ferraille revendue et incinérée,  
Cartons, papiers, verre, flacons repris  
Bois  
Huiles végétales  
Ressourcerie/recyclerie  
Pneus repris  
Cartouches d'encre  
DEA

Regénération :

1,74 %

1 853,87T

DEEE, huiles AV,  
Batteries, Piles,  
Produits toxiques,  
Néons, Plâtres

Compostage :

10,41 %

11 103,5 T

Apports déchets verts compostière

ELIMINATION : 11,22 %

11 968,50 T

Encombrants broyés (classe 2) : 2 597,5 T  
Déchets inertes (classe 3) : 9371 T

TRAITEMENT

**INDICATEURS**

**FINANCIERS**

## Montant annuel global des dépenses et recettes du service

Un programme de travail sur les coûts a été engagé dès 2001 par l'ADEME. Et, depuis 2005, l'ADEME conduit au niveau national une démarche qui vise à doter les collectivités locales d'une réelle capacité à concevoir, conduire et réguler leur politique de gestion des déchets, en particulier par la connaissance et la maîtrise des coûts. Il s'agit notamment de la matrice des coûts. Pays de Montbéliard Agglomération s'est inscrit dans cette démarche depuis 2017, aussi, les coûts présentés, dans ce rapport, sont donc issus de la matrice des coûts de l'année 2021.

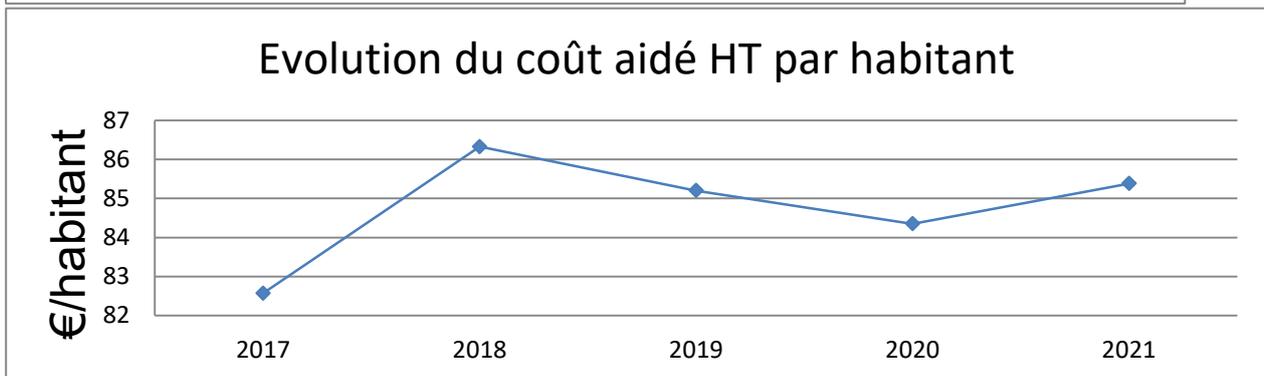
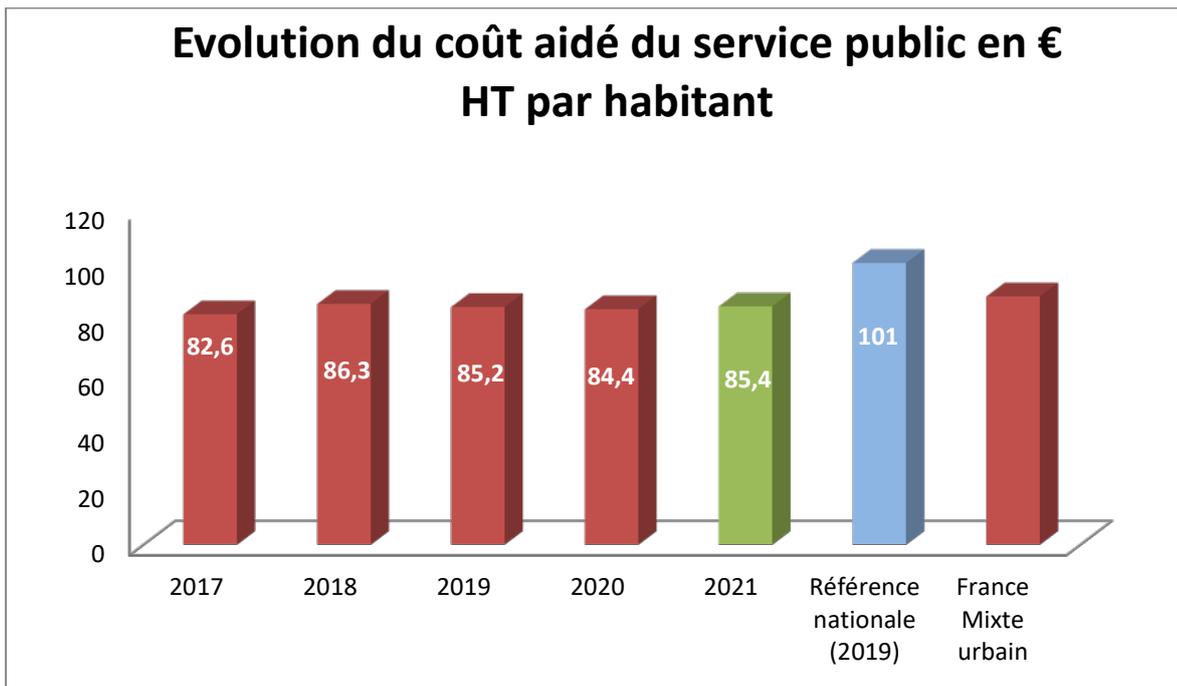
Année 2021 Montants HT		Flux des déchets							Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Bio déchets des ménages	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	Encombrants		
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	560 062,00	93 344,00	554 463,00	186 687,00	280 031,00	93 344,00	93 344,00	1 861 275,00
		Communication	114 773,00	15 092,00	135 254,00	32 198,00	35 069,00	---	3 534,00	335 920,00
		<b>TOTAL Fonctionnelles</b>	<b>674 835,00</b>	<b>108 436,00</b>	<b>689 717,00</b>	<b>218 885,00</b>	<b>315 100,00</b>	<b>93 344,00</b>	<b>96 878,00</b>	<b>2 197 195,00</b>
	Techniques	Prévention	18 772,00	---	---	---	8 045,00	---	---	26 817,00
		Pré-collecte	390 025,00	55 382,00	121 393,00	18 568,00	---	---	---	585 368,00
		Collecte	2 845 539,00	116 515,00	790 949,00	24 892,00	1 315 403,00	34 612,00	166 578,00	5 294 488,00
		<b>TOTAL Collecte et pré-collecte</b>	<b>3 235 564,00</b>	<b>171 897,00</b>	<b>912 342,00</b>	<b>43 460,00</b>	<b>1 315 403,00</b>	<b>34 612,00</b>	<b>166 578,00</b>	<b>5 879 856,00</b>
		Transfert/Transport	---	30 683,00	139 924,00	---	784 448,00	17 006,00	15 855,00	987 916,00
		Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	---	201 109,00	13 281,00	13 397,00	227 787,00
		Tri et conditionnement	---	---	516 242,00	---	47 395,00	---	---	563 637,00
		Compostage	---	---	---	---	284 657,00	95 000,00	---	379 657,00
		Méthanisation	---	---	---	16 820,00	---	---	---	16 820,00
		Incinération	---	---	---	---	357 396,00	969 354,00	48 093,00	1 374 843,00
		Autre valorisation matière ou énergie	---	---	---	---	289 091,00	11 165,00	---	300 256,00
		Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	243 510,00	36 801,00	31 978,00	312 289,00
		Traitement des inertes	---	---	---	---	28 190,00	---	---	28 190,00
		<b>TOTAL Traitement des déchets non dangereux</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>516 242,00</b>	<b>16 820,00</b>	<b>1 451 348,00</b>	<b>1 125 601,00</b>	<b>93 468,00</b>	<b>3 203 479,00</b>
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	---	48 305,00	---	---	48 305,00
	Autres charges	---	---	---	---	37 000,00	---	---	37 000,00	
	<b>TOTAL Techniques</b>	<b>3 254 336,00</b>	<b>202 580,00</b>	<b>1 568 508,00</b>	<b>60 280,00</b>	<b>3 644 549,00</b>	<b>1 177 219,00</b>	<b>275 901,00</b>	<b>10 183 373,00</b>	
<b>TOTAL Charges sans la ligne ci-dessous incinération</b>		<b>3 929 171,00</b>	<b>311 016,00</b>	<b>2 258 225,00</b>	<b>279 165,00</b>	<b>3 959 649,00</b>	<b>1 270 563,00</b>	<b>372 779,00</b>	<b>12 380 568,00</b>	
[REG] Ventes de produits et d'énergie - Incinération		2 723 051,00	---	---	---	---	---	---	2 723 051,00	
Produits	Industriels	Matériaux	---	72 728,00	597 347,00	---	227 863,00	---	---	897 938,00
		Compost	---	---	---	---	29 182,00	9 141,00	---	38 323,00
		<b>TOTAL Ventes de produits et d'énergie</b>	<b>---</b>	<b>72 728,00</b>	<b>597 347,00</b>	<b>---</b>	<b>257 045,00</b>	<b>9 141,00</b>	<b>---</b>	<b>936 261,00</b>
	Soutiens	Prestations à des tiers	---	---	---	---	---	223 499,00	---	223 499,00
		Autres produits	64 921,00	5 171,00	34 265,00	---	11 075,00	16 541,00	1 226,00	133 199,00
		<b>TOTAL Industriels</b>	<b>64 921,00</b>	<b>77 899,00</b>	<b>631 612,00</b>	<b>---</b>	<b>268 120,00</b>	<b>249 181,00</b>	<b>1 226,00</b>	<b>1 292 959,00</b>
	Aides	Soutiens des éco-organismes	24 631,00	59 237,00	1 612 882,00	---	130 403,00	---	---	1 827 153,00
		Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	3 407,00	1 573,00	10 306,00	16 513,00	2 025,00	650,00	191,00	34 665,00
		Subventions de fonctionnement	---	---	---	66 995,00	---	---	---	66 995,00
	<b>TOTAL Aides</b>	<b>3 407,00</b>	<b>1 573,00</b>	<b>10 306,00</b>	<b>83 508,00</b>	<b>2 025,00</b>	<b>650,00</b>	<b>191,00</b>	<b>101 660,00</b>	
<b>TOTAL Produits</b>		<b>92 959,00</b>	<b>138 709,00</b>	<b>2 254 800,00</b>	<b>83 508,00</b>	<b>400 548,00</b>	<b>249 831,00</b>	<b>1 417,00</b>	<b>3 221 772,00</b>	
Montant de la TVA acquittée		335 774,00	13 486,00	88 283,00	11 112,00	193 453,00	99 292,00	22 009,00	763 409,00	
Fiscalité et financement déchets	Financement déchets direct	TEOM	3 920 709,00	183 079,00	1 078 800,00	164 331,00	2 330 853,00	747 919,00	219 436,00	8 645 127,00
		REOM	545 694,00	25 481,00	150 150,00	22 872,00	324 414,00	104 097,00	30 542,00	1 203 250,00
		Redevance spéciale	524 916,00	---	---	---	---	---	---	524 916,00
		Facturation à l'usager	11 441,00	---	---	---	---	---	---	11 441,00
		<b>TOTAL Redevance spéciale &amp; facturations usagers</b>	<b>536 357,00</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>536 357,00</b>
<b>TOTAL Financement déchets direct</b>	<b>5 002 760,00</b>	<b>208 560,00</b>	<b>1 228 950,00</b>	<b>187 203,00</b>	<b>2 655 267,00</b>	<b>852 016,00</b>	<b>249 978,00</b>	<b>10 384 734,00</b>		
<b>TOTAL Financement déchets</b>		<b>5 002 760,00</b>	<b>208 560,00</b>	<b>1 228 950,00</b>	<b>187 203,00</b>	<b>2 655 267,00</b>	<b>852 016,00</b>	<b>249 978,00</b>	<b>10 384 734,00</b>	

Déchets des professionnels = apports au centre de transfert des encombrants et à la compostière

Encombrants = collecte des encombrants en porte à porte

COUT DU SERVICE PUBLIC ET NIVEAU DE FINANCEMENT – ANNEE 2021		
	€	€/hab
Coût aidé du service public* (en € TTC)	12 645 256	90.87
Niveau de financement	10 384 734	74.62
Ecart entre le coût et le financement	2 260 522	16.25
Ecart entre le coût et le financement en %	17.9 %	

\*coût aidé en € TTC correspond au coût restant à la charge de la collectivité



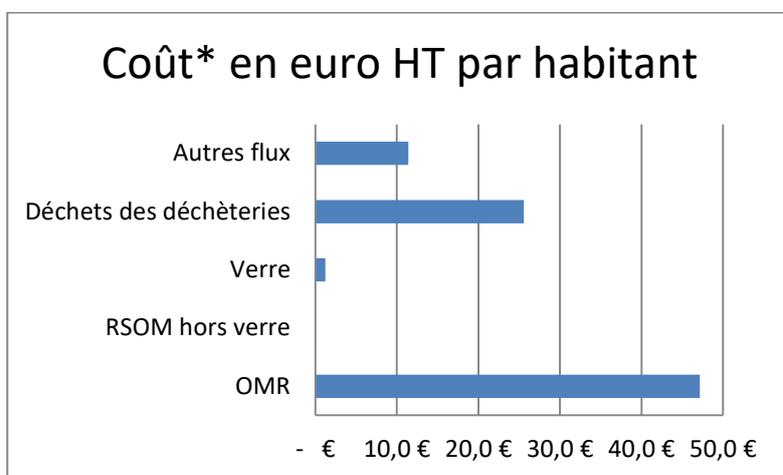
Coût aidé en légère augmentation par rapport à 2020 et inférieur à la référence nationale 2019

## Montant annuel des dépenses et recettes du service par flux

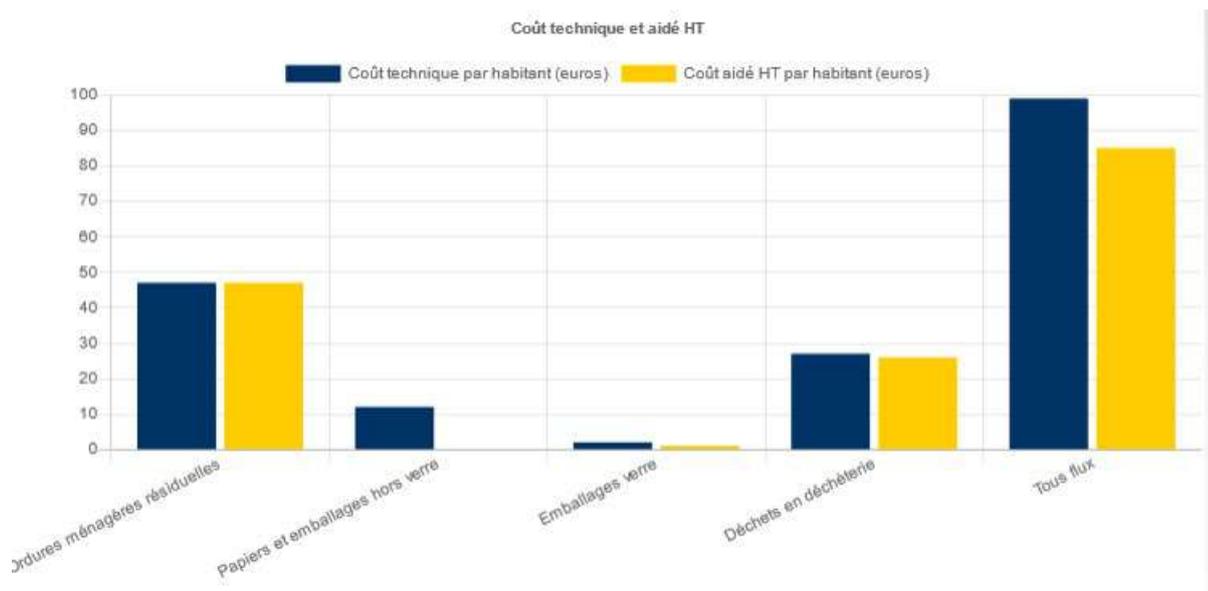
Coût aidé en euro HT par habitant			
Flux collectés	PMA 2020	PMA 2021	France - Milieu Mixte à dominante urbaine
OMR résiduelles	45,8 €	47,1 €	53,0 €
Déchets recyclables hors verre	1,4 €	0,0 €	7,0 €
Verre	1,3 €	1,2 €	1,0 €
Déchets des déchèteries	25,3 €	25,6 €	22,0 €
Autres flux	10,6 €	11,4 €	6,0 €
<b>Tous flux</b>	<b>84,4 €</b>	<b>85,4 €</b>	<b>89,0 €</b>

Les coûts liés à la collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchèteries sont en augmentation qui résulte notamment de l'augmentation des coûts de l'énergie

Autres flux = collecte expérimentale des biodéchets (6.89 € HT), collecte et traitement des déchets professionnels et collecte des encombrants en PàP (2.67 € HT)



\* Coût aidé (hors TVA) : ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.



**Coût technique** = Totalité des charges HT hors communication et charges de structure

**Coût aidé** = Coût technique moins les ventes de produits et d'énergie, des soutiens des éco organismes et les aides diverses

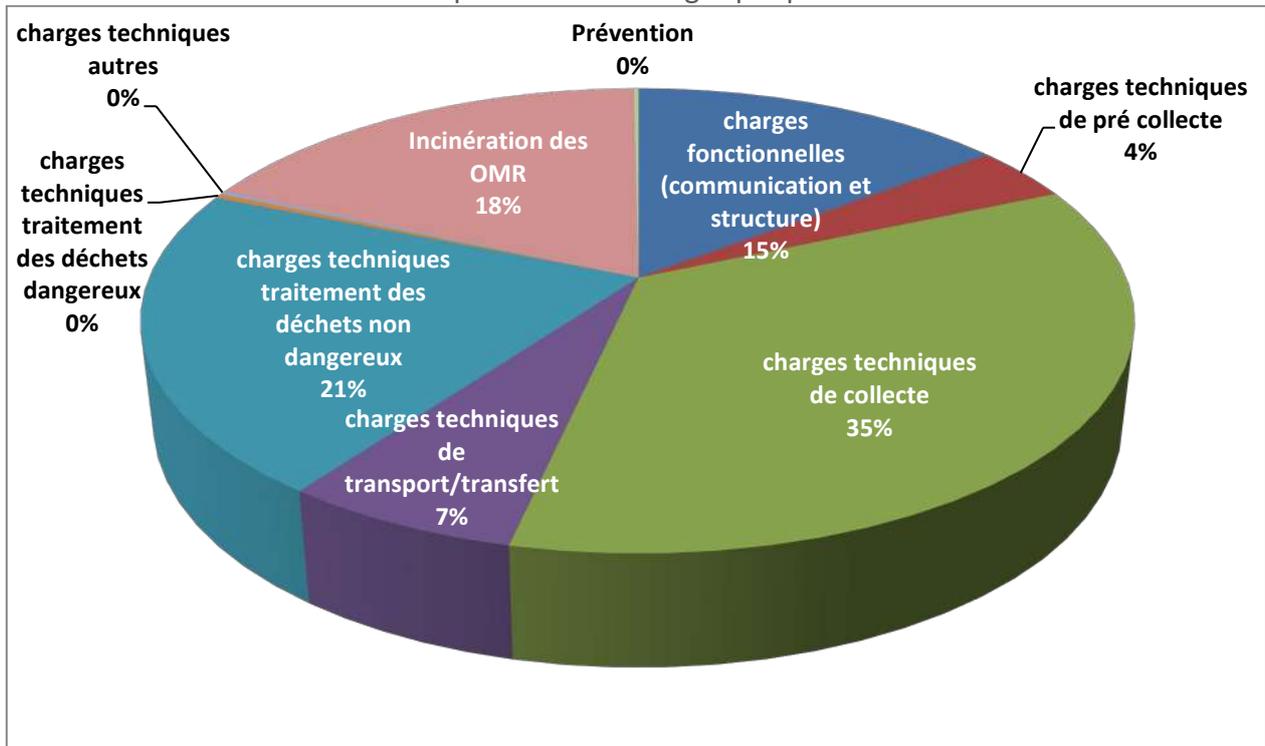
Il est constaté :

- Très peu de recettes et soutiens sur les OMR
- Beaucoup de recettes et soutiens pour les déchets recyclables (vente de matériaux, soutiens CITEO et Ecofolio)
- Des recettes et soutiens modérés pour les déchets des déchèteries (vente de matériaux et soutiens écoorganismes), qui pourraient être optimisés en triant davantage et en développant de nouvelles filières afin de réduire au maximum les déchets à incinérer et enfouir.

Flux collectés	Coût aidé en euro HT par tonne		
	PMA 2020	PMA 2021	Référence nationale (2014)
OMR	193.43 €	201.37 €	227 €
RSOM hors verre	39.08€	0.67 €	185 €
Verre	43.75 €	40.41 €	54 €
Déchets des déchèteries	188.27 €	152.48 €	114 €
Tous flux	188.81 €	178.09 €	174 €

Les coûts relatifs aux flux Verre et RSOM hors verre dépendent fortement des variations de prix de reprise des matériaux. Prix en hausse en 2021.

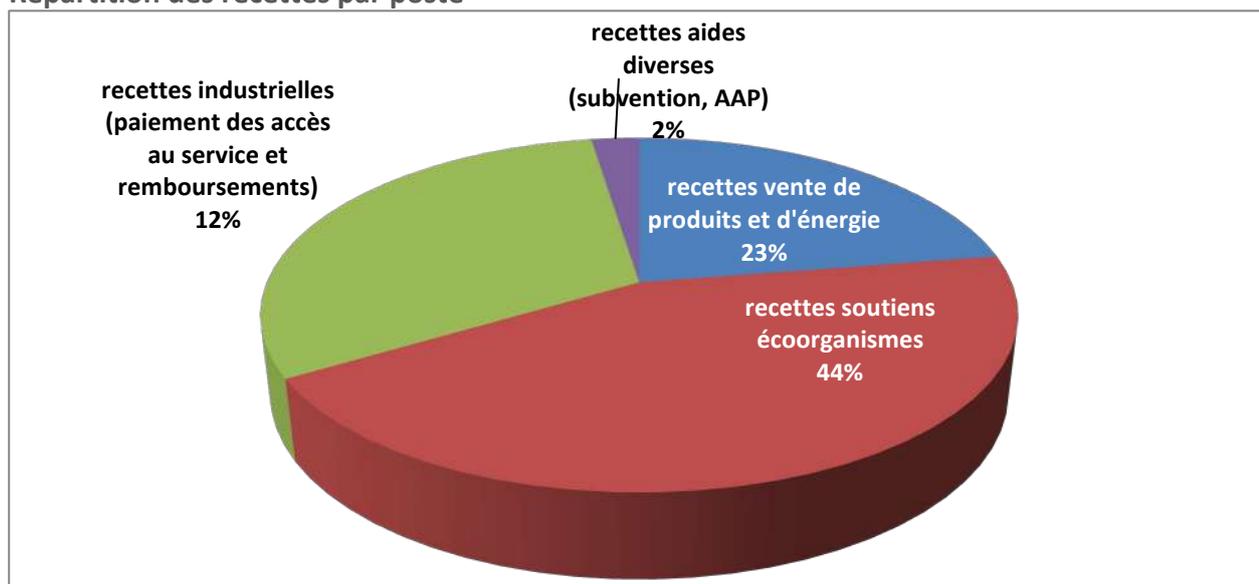
Répartition des charges par poste



Outre les charges de structure et les frais de personnel qui pèsent lourds dans le budget, les principaux postes de dépenses en fonctionnement sont les suivants :

- Incinération des ordures ménagères : 2 723 051 €
- Traitement des divers déchets (hors Ordures Ménagères et y compris le tri) : 3 251 784 €
- Coût des véhicules (réparations et carburants) : 920 373 €

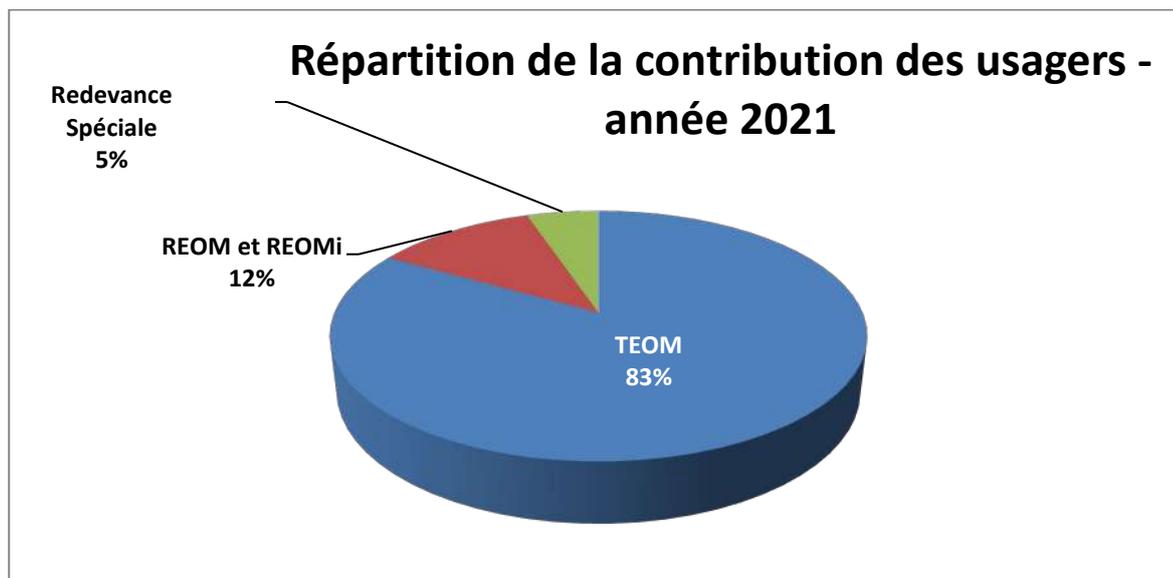
## Répartition des recettes par poste



### Les principaux soutiens viennent des éco organismes suivants :

- **CITEO** : Dans le cadre du barème F pour le recyclage des emballages ménagers et papiers : **1 696 750 €**
- Les autres éco organismes en charge de la récupération des déchets des déchèteries : **130 403 €** :
  - **Ecosystèmes** chargé de la collecte, la dépollution et le recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques,
  - **Eco mobilier** chargé de la gestion des Déchets d'Equipements d'Ameublement,
  - **EcoDDS** qui collecte et traite les Déchets Diffus Spécifiques des Ménages (Déchets toxiques).

## Les Modalités de financement du service de collecte et de traitement des déchets – contributions des usagers

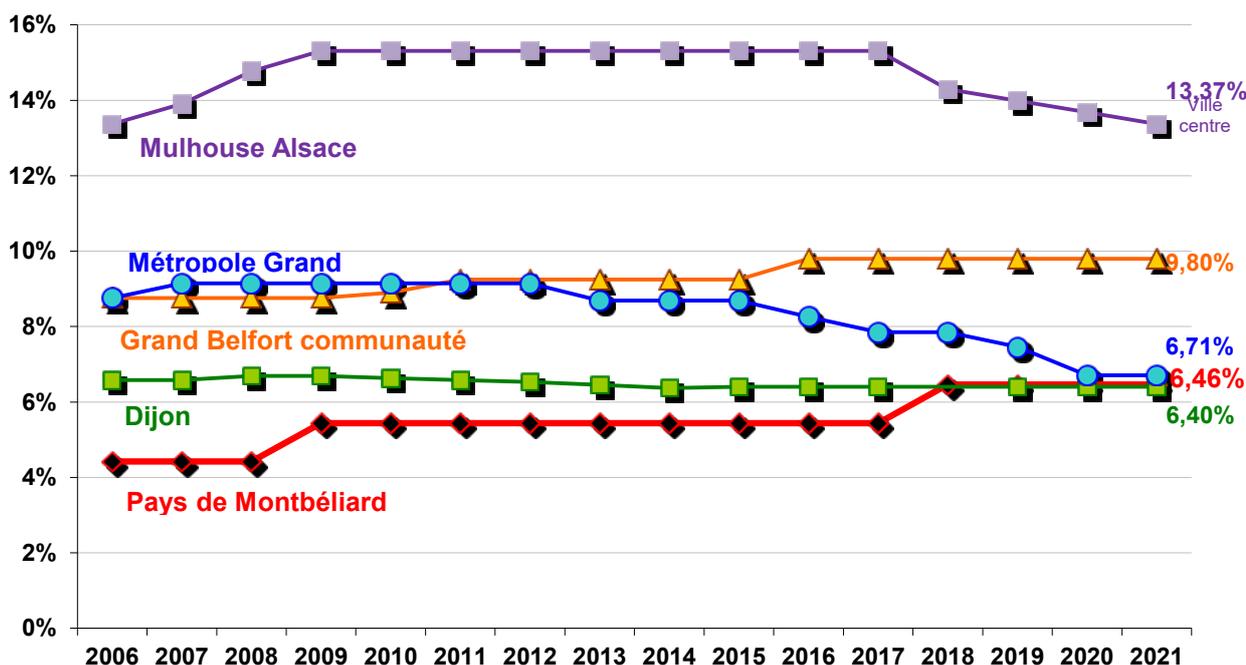


Outre les recettes de ventes de produits et d'énergie, les facturations de prestations, les remboursements divers, les soutiens et aides, le budget de collecte et de traitement des déchets est financé par les contributions des usagers

Suite à la loi Notre et jusqu'au 31 décembre 2023 (date à laquelle les modalités de financement doivent être homogénéisées), sur le territoire de PMA 72, Il existe trois modes de financement du service public de gestion des déchets :

Type de financement	Principe	Nombre de communes	Recettes perçues en 2021
<b>Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères</b>	Instaurée en 2002, elle concerne toute propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle peut être couplée au budget général et à la redevance spéciale.	29 communes de l'ex PMA 29 + Dambelin et Pont de Roide/Vermondans	<b>8 645 127 €</b> soit +0.7 %/2020
<b>Redevance d'enlèvement des Ordures ménagères</b>	Redevance lié au service rendu- Essentiellement basée sur la composition du foyer ou le volume de la poubelle	29 communes (Ex SIEVOM et ex CCVR)	<b>1 203 250 €</b> soit +2.5%/2020
<b>Redevance d'enlèvement des Ordures ménagères Incitative</b>	Effective depuis 2017, elle intègre en plus une part variable relative au nombre de levées par an	11 communes de l'ex CC3C	

## Taux de TEOM votés dans les groupements de collectivités du Grand Est :



## Modalités de financement : Redevance spéciale

Conformément à la réglementation, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, PMA a instauré la redevance spéciale pour les professionnels utilisant le service pour leurs déchets assimilés aux ordures ménagères et ayant un volume de bacs supérieur à 1 100 litres par semaine.

En 2021, la **Redevance Spéciale** a rapporté **526 877 €** (2020 : 509 169 € soit une augmentation de 3,48 %)

Ci-dessous un tableau présentant l'évolution du seuil d'application et du tarif pour la redevance spéciale.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
seuil d'application en L	1500	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100
Tarif en €/L	0,0126	0,0126	0,0132	0,0135	0,0135	0,0138	0,014	0,0188	0,0191	0,0195	0,0199	0,0203	0,0207

La formule appliquée est la suivante :

$$\text{Redevance spéciale} = ((V \times C) - 1\,100) \times 52 \times T$$

Où

- V = Volume global de bacs mis à disposition de l'établissement
- C = Nombre de ramassages hebdomadaires
- T = Tarif par litre et par ramassage soit **0,02070 €**

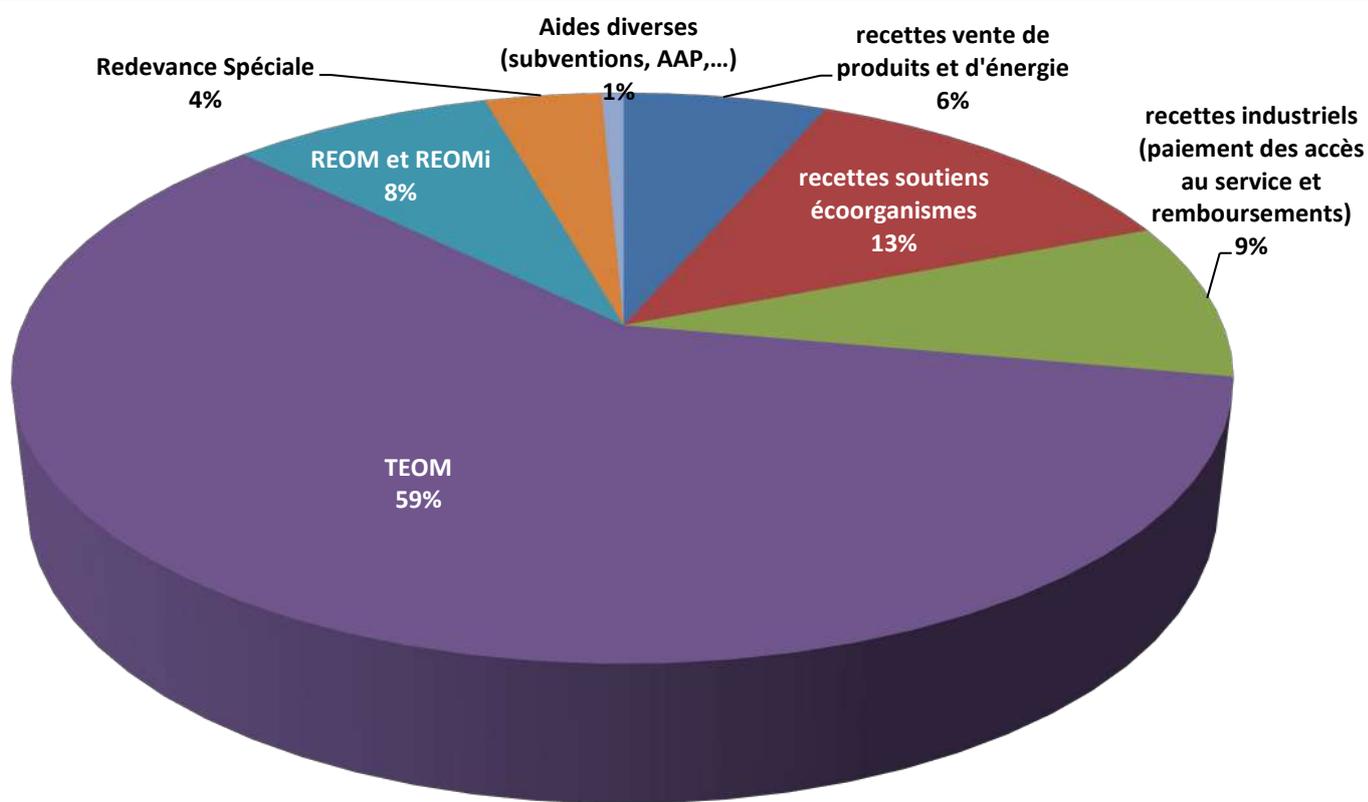
52 = Nombre de semaines d'activité

Les professionnels dont le volume de bacs reste inférieur aux 1 100 litres sont assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) uniquement. A l'inverse, le fait de payer la redevance spéciale n'exonère pas le professionnel de payer la TEOM.

Dans ce cadre, des conventions sont passées entre PMA et les redevables. En 2021, **267 redevables** étaient soumis à la redevance spéciale.

La redevance spéciale étant compatible avec la TEOM et le budget général uniquement, seuls les professionnels de l'ex PMA 29 et des communes de Pont de Roide/Vermondans et Dambelin sont concernés par cette redevance spéciale.

### Répartition des produits – Année 2021



## GLOSSAIRE

**Ambassadeur du tri** : chargé d'information sur le tri et le recyclage qui a des missions de communication de proximité : animation, porte à porte, préparation et intervention dans les réunions publiques, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles...

**Apport volontaire** : mode d'organisation de la collecte dans lequel l'utilisateur se déplace hors de son domicile pour utiliser des contenants de recyclage mis à sa disposition dans un espace collectif.

**Centre d'enfouissement technique (CET)** : Les centres d'enfouissement technique anciennement appelés décharges lorsque ces derniers n'étaient pas contrôlés servent à accueillir et à enfouir les déchets. Depuis l'obligation de n'enterrer que des déchets ultimes, ces centres sont désormais dénommés Centre de Stockage des Déchets Ultimes. Il existe trois catégories :

- CSDU 1 : déchets industriels dangereux.
- CSDU 2 : déchets ménagers et assimilés.
- CSDU 3 : déchets dits inertes.

**Centre de tri** : installation où les déchets issus des collectes sélectives sont séparés par matériaux, conditionnés et stockés avant d'être envoyés en recyclage.

**Collecte sélective** : collecte de flux de déchets préalablement triés par les habitants, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

**Compostage** : Le compostage est un procédé de transformation de matières fermentescibles, très utilisé en particulier en milieu agricole. En effet, le résultat du compostage (compost) permet d'amender les sols en améliorant leur structure et leur fertilité.

**Coût aidé** : total des dépenses moins les recettes de vente de matériaux et d'énergie, les soutiens et aides diverses

**EMB MIX PEHD PP PS** : Emballage mixte de type Polyéthylène Haute Densité, Polypropylène, Polystyrène

**EMB MIX PET Clair Q7 et EMB MIX PET Foncé Q8** : Emballage mixte en PET soit de couleur claire ou foncée

**Freinte** : Déchets, altérations que subit une matière au cours de sa transformation, une marchandise durant son transport

**Méthanisation** : La méthanisation est une digestion anaérobie, ou fermentation méthanique, qui transforme la matière organique en compost, méthane et gaz carbonique par un écosystème microbien complexe fonctionnant en absence d'oxygène. La méthanisation permet d'éliminer la pollution organique tout en consommant peu d'énergie, en produisant peu de boues et en générant une énergie renouvelable : le biogaz.

**Ordures ménagères** : Déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en charge par les collectes usuelles ou séparatives. S'y ajoutent les déchets non ménagers collectés dans les mêmes

conditions (déchets produits par les artisans, les commerçants, bureaux, ...) appelés déchets assimilés.

**PCC 5.03 (ELA) :** Papiers et Cartons Complexés/ Emballages Liquides Alimentaires de type tétra pack

**Porte à porte :** mode d'organisation de la collecte où le contenant est affecté à un usager ou à un groupe d'usagers nommément identifiables. Le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'usager ou du lieu de production des déchets.

**Prévention :** toute action visant à réduire l'ensemble des impacts sur l'environnement des déchets et à faciliter leur gestion ultérieure (réduction à la source, réduction de leur quantité et réduction de leur nocivité ou amélioration du caractère valorisable).

**Recyclables secs des ordures ménagères hors verre (RSOM hors verre) :** ordures ménagères recyclables (emballages, journaux/magazines) hors verre

**Soutien à la tonne triée :** montant versé par Eco-Emballages aux collectivités locales en fonction de la quantité et de la qualité des tonnes récupérées dans le cadre de la collecte sélective.

**Taux de recyclage :** Par «Taux de recyclage», nous entendons la quantité de matériaux «envoyés » au recyclage par comparaison avec la quantité générée à l'origine ou consommée sur le marché.

**Valorisation :** terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique des déchets.

**Valorisation énergétique :** utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets (électricité, chaleur)

**Valorisation matière :** mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage.

